5e ANNÉE No 2 AVRIL 1908

LES AMIS DU VIEIL CHINON
SOCIÉTÉ d'Histoire locale de CHINON et de ses ENVIRONS
1.107

· BULLETIN ·

· DE · LA · SOCIÉTÉ · DES · AMIS ·

· DU ·

· VIEIL · ARLES ·

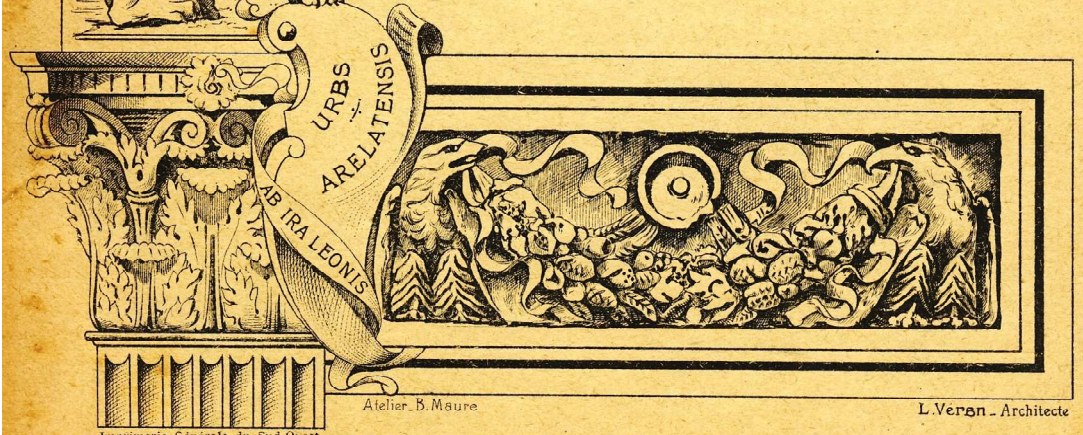

Atelier B. Maure
L. Veran - Architecte
Imprimerie Générale du Sud-Ouest
(J. CASTANET, Bergerac)

5me Année, N° 2. Prix du Numéro : 1 fr. 50. Avril 1908

LES AMIS DU VIEUX CHINON
SOCIÉTÉ d'Histoire locale de CHINON et de ses ENVIRONS

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES

AMIS DU VIEIL ARLES

Paraissant tous les Trimestres

SOMMAIRE

1. L'Ordre de Malte dans la ville d'Arles : Les Chevaliers Arlésiens.

2. Nos vieux Archéologues. — Le Chevalier de Gaillard : Ses Lettres sur les Antiquités d'Arles (suite).

3. Assemblée générale du 29 mars 1908.

4. Nécrologie.

5. Les rues d'Arles : La rue Laurent Bonnemant (suite).

6. Les Proverbes du Pays d'Arles : L'afaire de meste Chabert ; Lou Proucès di fraire Fenoun.

L'Ordre de Malte dans la ville d'Arles

LES CHEVALIERS ARLÉSIENS

On rencontre encore aujourd'hui, mais dans quelques rares familles, appendus aux murs du vieux manoir des ancêtres des portraits où se dessine la figure de personnages, soit en habit religieux, soit en costume militaire, avec une marque distinctive : la croix octogonale et un grand cordon historié ; la physionomie, en général, est rude et expressive, noble et martiale tout à la fois. On a reconnu, à ces traits, les chevaliers de Malte. Ils sont un peu oubliés aujourd'hui par suite du recul du temps ; ils ont eu pourtant un passé glorieux, et bien des endroits, dans le territoire d'Arles, rappellent leur passage et même leur séjour dans ce pays.

À l'origine ces religieux, appelés les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, étaient chargés seulement de la desserte d'un hospice destiné vers l'an 1000 à donner asile aux pèlerins qui visitaient la Palestine. Plus tard, la nécessité de défendre les Saints-Lieux contre les Musulmans les fit guerriers. Ils ont rempli admirablement ce double rôle de leur institution et ont concouru pendant sept siècles à la défense de la société européenne menacée

par le mahométisme. Ils reçurent une forte organisation, des statuts excellents leur furent donnés, aussi malgré la diversité de leur origine, les chevaliers de Malte, grâce à une forte discipline et aussi à leur esprit religieux, ont montré toujours beaucoup de vaillance.

On était exigeant pour leur admission dans l'Ordre et ils devaient faire preuve de noblesse. À la guerre ils portaient la cuirasse et, en temps de paix, la robe noire des religieux. Une décoration les distinguait, la croix pattée dont les extrémités présentaient une échancrure triangulaire et donnaient la forme d'une croix à huit pointes appelée, depuis le XIVe siècle, la croix de Malte. Elle était en or, émaillée de blanc, et était suspendue à un ruban noir moiré. Les Français ajoutaient une fleur de lis d'or, à chaque angle. Les chevaliers seuls ayant fait leurs preuves de noblesse, avaient le droit de la porter. Les profès avaient en outre une croix de toile blanche à huit pointes au côté gauche de leur habit : c'était le véritable signe de l'Ordre ; la croix émaillée n'était qu'un ornement.

Après avoir parlé de l'Hôtel Saint-Jean, qui fut le centre de leurs réunions dans la ville d'Arles, il n'est peut-être pas sans intérêt de relever les noms des chevaliers originaires de la cité qui leur fut si hospitalière, et de laisser à la postérité le souvenir de quelques-unes de leurs belles actions, la pénurie des documents ne permettant pas de donner une biographie complète de chacun d'eux. Ce n'est pas qu'il n'y ait quelques ombres dans ce tableau — et l'histoire a le droit de les connaître — mais ces taches font mieux ressortir la beauté de l'ensemble. La liste de ces preux est assez longue car la ville d'Arles a cédé plus d'une centaine de ses enfants aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, pris dans plus de vingt familles. C'est un honneur dont elle est justement fière, aucun autre endroit, dans le Midi, n'ayant produit

autant de chevaliers de Malte ; c'est que la noblesse, génératrice de beaux exploits, y est très ancienne, et que la religion catholique, source intarissable de dévouement et de sacrifice, y a toujours brillé d'un vif éclat, depuis saint Trophime, son premier apôtre (1).

AIGUIÈRES

De gueules, à six besans d'argent posés cinq en sautoir et le sixième en pointe

Cette famille est d'origine féodale, par conséquent des plus reculées. Le plus ancien membre connu est Pons d'Aiguières, habitant d'Arles, qui vivait en 1044.

Elle a fourni aux Hospitaliers :

1. **Antoine d'Aiguières**, fils de Pierre, coseigneur de Méjanes, et de Louise de Cavaillon, dame de la Roquette, mariés par contrat du 10 janvier 1486-7 (Jean Rohard, prot. f° 108). Il fut fait chevalier en 1526. Il était âgé d'un peu plus de quatorze ans. Son père mourut dans les premiers jours de mai 1524 et fut probablement enterré dans l'église des Cordeliers, dans un tombeau de famille (2).

2. **Nicolas d'Aiguières** était fils de Jacques, coseigneur de la Roquette, et d'Antoinette d'Arbaud. Il fut chevalier de Malte en 1568. Nicolas quitta l'Ordre des Hospitaliers peu après 1576. Il fut consul d'Arles en 1578 et 1579. Il épousa, par contrat du 29 février 1584 (Pierre Buet),

1. Nous ne mentionnons presque pas, dans nos références, le *Catalogue des chevaliers de Malte,* de Louis de la Roque, ni celui du comte de Grasset dans son *Essai sur le Grand-Prieuré de Saint-Gilles ;* ni celui du ms. III de la Bibliothèque municipale d'Arles, fait au moyen des archives de l'Ordre, ni même la liste des commandeurs et des commanderies contenue dans *l'Histoire du Grand- Prieuré de Toulouse,* de Du Bourg, mais nous les avons souvent consultés. Les dates de réception données par les premiers auteurs diffèrent quelquefois, nous adoptons de préférence celles du manuscrit III, comme plus sûres. Les notaires que nous citons sans indication de lieu sont des notaires d'Arles.

2. Baron du Roure : *Les Meyran et leurs alliances,* p. 1024-1026.

Isabeau de Cais, de laquelle il eut une fille, Françoise-Jeanne d'Aiguières, baptisée à Arles le 28 octobre 1584 (Sacristie A, f° 200). Son père mourut avant le 29 janvier 1565 et fut enseveli dans l'église des Cordeliers, ainsi que sa mère, laquelle vivait encore en 1614.

3. Louis d'Aiguières, frère du précédent, reçu chevalier de Malte en 1568, parait avoir également quitté l'Ordre (1).

4. Claude d'Aiguières était fils de Nicolas, coseigneur de la Roquette, et de Philise de Balbs, mariés à l'église Saint-Laurent le 7 janvier 1549. Il fut reçu chevalier de Malte en 1582 et prononça les vœux de religion. Il en obtint dispense par le pape et se retira dans la ville d'Arles. Il épousa une première fois par contrat du 20 janvier 1599 (not. Ant. Claret), Marie de Gallifet, et une seconde fois (contrat du 28 février 1639, not. Guilhem, à Beaucaire), Jeanne de Gueydan. Claude mourut à Arles, seigneur de Frignan, en laissant postérité, et fut enseveli dans l'église Saint-Martin le 12 octobre 1648. Sa femme, Jeanne de Gueydan décéda aussi dans cette ville, le 17 août 1691, à l'âge de 76 ans, et fut inhumée dans l'église Saint-Laurent. Le père de Claude qui avait demandé à reposer aux Cordeliers, au tombeau de ses ancêtres, était mort le 30 janvier 1604 (Saint-Martin), et sa mère qui n'avait voulu d'autre sépulture que celle de son fils Pierre, était décédée le 12 décembre 1603 (ibid) (2).

5. Charles d'Aiguières était fils de Gabriel, seigneur de Frignan et d'Anne de Chiavari, mariés par contrat, du 25 octobre 1644 (not. Brunet), et petit-fils de Claude dont il est parlé ci-dessus. C'est le plus célèbre des chevaliers de Malte de cette famille. Il naquit à Arles et fut baptisé le

1. Baron du Roure *Op. cit.*, pp. 1027-1028.

2. Id. *Ibid.*, pp. 1029-1035.

29 janvier 1651, à Notre-Dame la Principale. Il fut reçu chevalier le 10 janvier 1664. Ses preuves avaient été faites le 29 avril 1661, par François de Ratte-Cambous, commandeur de Jalès, et le chevalier Jacques de Marcel de Crochans. Le 29 avril 1662, il avait été nommé page du Grand-Maître ; il prit plus tard du service dans l'armée française, et se retira avec le grade de capitaine en 1680 dans la ville d'Arles. Lorsqu'il eut fait profession il devint successivement commandeur de la Selve, vers 1721-2, puis de Bordères, grand-commandeur le 17 mars 1733, Grand-Prieur de Toulouse le 3 juin suivant. Il mourut à Arles le 24 mars 1743. Il avait présidé, à plusieurs reprises, les réunions des chevaliers, réunions auxquelles il assistait assidûment. C'est une belle figure de religieux arlésien (1).

6. François d'Aiguières, frère du précédent, chevalier en 1666.

ALBE

D'or à un ours de gueules posé sur ses pattes de derrière

Pour prouver l'ancienneté de cette maison dans Arles il n'y a qu'à rappeler qu'un acte d'inféodation d'un archevêque de cette ville de 1225, fut fait en faveur d'un de ses membres. Elle a produit plusieurs personnes illustres, entre autres, Charles Albe, écuyer du comte de Provence, Charles Ier, qu'il accompagna, en 1265, lorsqu'il alla faire la conquête du royaume de Naples. Elle était connue dans l'Ordre des Hospitaliers du temps du Grand-Maître, Hélion de Villeneuve, vers 1340, époque à laquelle un Albe avait été reçu *donné* (2).

Cette famille a compté les chevaliers suivants :

1. Cf Baron du Roure : *Op. cit.*, p. 1036. — Baron du Roure : *Inventaire des archives du château de Barbegal*, n° 25.

2. Baron du Roure : *Op. cit.*, p. 663. — Raybaud ; *Op. cit.*, II, p. 98.

1. Robert d'Albe, dont nous avons déjà parlé dans la première partie de cette étude, pp. 12-13, est le plus célèbre des chevaliers du nom d'Albe. Il a occupé les plus grandes dignités dans l'Ordre des Hospitaliers. C'est le seul Arlésien, avec Honoré de Quiqueran de Beaujeu qui ait obtenu la dignité de Grand-Prieur.

2. Raimond d'Albe fut chevalier en 1534.

3. Claude d'Albe était fils d'Honoré, seigneur du Thoret, et de Catherine de Villeneuve, mariés par contrat du 11 août 1511, (Ant. Nicolai). Il était chevalier en 1542. Nous le trouvons commandeur d'Homps en 1554. Le 27 février 1564 il était présent, avec sa mère et ses frères, Pierre, seigneur du Thoret, André, chanoine d'Arles, dans l'église Notre-Dame la Principale au mariage de sa sœur Alix avec Louis de Meyran. Il assista le 8 mai 1581 à une assemblée de chevaliers qui se tint à Brignoles, de préférence à Avignon, lieu primitivement choisi, et à Arles (1), à cause de la peste qui sévissait dans ces deux villes. Cette réunion comprit un nombre insignifiant de chevaliers. Pour cette raison, elle fut dissoute après la première séance et renvoyée au 24 juin. Ce nouveau chapitre se tint dans la ville de Tarascon, dans le réfectoire du couvent des Cordeliers, sous la présidence de notre commandeur. Le 28 novembre 1583 il était présent à une assemblée de chevaliers, dans la ville d'Arles et où il offrit cent écus d'or pour la reconstruction de deux galères, attendu que les Vénitiens s'étaient emparés des deux anciennes, dans le port de l'île de Candie.

Claude d'Albe, qui fut aussi commandeur de Comps, périt dans les troubles suscités par la Ligue. Il fut massacré

1. « Le 15 aoust fut faicte la procession des pénitents noirs dans l'église N.-D. la Majour pour implorer les grâces et miséricorde de Dieu à faire cesser la maladie contagieuse », dit l'annaliste de l'époque, Étienne Paris.

inhumainement, en 1588, au château du Muy (1), en même temps que le seigneur de ce pays, son parent. « Il aurait pu pourtant se sauver, en tuant un homme : mais il aima mieux souffrir la mort que de commettre une action, qui, dans cette occasion, aurait été excusable. » (2)

4. Antoine d'Albe, était le second fils de Pierre, seigneur du Thoret et de Roquemartine, et de Laudune d'Albe, mariés le 6 janvier 1546. Il fut reçu chevalier le 20 mai 1566. Son père, dans son testament du 7 avril 1573 (Ant. Nicolai) avait demandé à être enterré dans le chœur de Saint-Trophine, au tombeau de son propre père, Honoré d'Albe, dont il est parlé ci-dessus (3).

5. Jacques d'Albe, était le troisième enfant de Claude, seigneur du Thoret, et de Louise de Porcellet, mariés le 5 novembre 1597 (Badinenc à Saint-Remy). Il fut reçu chevalier de Malte en 1616. Il quitta l'Ordre et embrassa l'état ecclésiastique. Il succéda à son frère Alexandre, en 1628, comme prévôt du chapitre de Saint-Trophime. Il fut nommé vicaire-général, le 15 juillet 1630. En 1644 il devint protonotaire apostolique (4).

BARRAS (5).

Fascé d'or et d'azur de six pièces.

La maison de Barras, une des plus anciennes de Provence a pris son nom de Barras, aujourd'hui petite

1. Le Muy, canton de Fréjus, arrondissement de Draguignan, département du Var.

2. Baron du Roure : *Op. cit.*, pp. 50, 676-677. — Raybaud : *Op. cit.*, pp. 147, 150, 154.

3. Baron du Roure : *Op. cit.*, pp.678-679.

4. Id. — *Ibid.*, pp. 680-681.

5. Nous devons quelques renseignements nouveaux sur cette maison à l'obligeance de Monsieur E. de Juigné de Lassigny qui prépare la généalogie de la famille.

commune des environs de Digne. Elle remonte jusqu'aux Croisades. Elle a eu toujours beaucoup de rapports avec la ville d'Arles et quelques-uns de ses membres s'y sont établis. Elle a fourni un grand nombre de chevaliers à l'Ordre de Malte.

En voici quelques-uns :

1. Pierre de Barras était fils de Jean, seigneur de Mélan et de Béatrix Arbaud. Il fut fait chevalier de Malte le 16 décembre 1547. Pierre fut pourvu de la commanderie de Peyriés ou de Béziers le 22 octobre 1556 (jugement de noblesse de Charles de Barras en 1667). Il en jouissait encore en 1567, époque à laquelle il fut convoqué à Malte pour la défense de l'île (1).

2. Louis de Barras, frère du précédent, fut reçu chevalier en 1559.

3. Gaspard de Barras-la Penne était fils d'Antoine, seigneur de la Penne, et de Louise de Saint-Germain. Il fut admis au nombre des chevaliers le 13 mars 1567. Il parvint de bonne heure aux honneurs et aux dignités. Dès le 3 juillet 1576 nous le trouvons lieutenant du Grand-Prieur, François de Panisse. Nous avons déjà dit qu'en cette qualité il convoqua à Arles, le 17 novembre suivant, il présida une assemblée de chevaliers, à l'occasion des États-généraux du royaume que le roi Henri III réunit à Blois, le 6 décembre de cette année. Il assista, dans la ville d'Arles, au chapitre de 1577 qui ne tint qu'une seule séance, les chevaliers convoqués n'ayant pu se trouver en nombre à cause des guerres religieuses qui désolaient la contrée. Il n'y eut que François du Broc, commandeur de Sainte-Luce, et Charles de Grasse-Brianson, commandeur de Saliers, auquel il devait succéder dans la suite. Ce fut Gaspard de Barras, lieutenant du Grand-Prieur, qui de concert

1. [Artefeuill] : *Op. cit.*, I, p. 98. — Raybaud: *Op. cit.*, II, p. 137.

avec un autre chevalier, convoqua le chapitre du 8 mai 1581 à Brignoles de préférence à Avignon et à Arles où la peste sévissait. On sait que cette réunion fut renvoyée à une date ultérieure après une première séance et qu'elle eut lieu, dans la ville de Tarascon, le 24 juin suivant. Charles de Grasse, devenu lieutenant du Grand-Prieur et même grand commandeur, désigné pour aller assister à Malte à un chapitre général, avait laissé à notre chevalier le gouvernement du Grand-Prieuré. Celui-ci convoqua une assemblée, dans la ville d'Arles, le 28 novembre 1583 et il donna connaissance des ordonnances qui avaient été faites au dernier chapitre général, tenu au mois de juillet précédent. Ce fut dans cette réunion que les chevaliers présents résolurent de se cotiser pour la confection de deux nouvelles galères de l'Ordre, comme il a été rapporté plus haut.

Le grand commandeur Charles de Grasse-Brianson ayant été obligé de rester à Malte parce qu'il avait été nommé général des galères, le Grand-Prieur choisit, de nouveau, pour son lieutenant, Gaspard de Barras, devenu commandeur de Saint-Christol depuis quelque temps. Il fit même rebâtir l'église et le château de cette commanderie dévastée par les huguenots en 1571. Une inscription sur la porte du château constatait que cette restauration se fit en 1591.

Depuis 1588 il était également commandeur de Montfrin. À la mort de Charles de Grasse-Brianson, arrivée au commencement de 1603, Gaspard de Barras lui succéda dans sa commanderie de Saliers. En ce temps il fit transporter à Arles les titres du bailliage de Manosque et des commanderies de Puimoisson et de Saliers que Brianson gardait à Manosque.

Au chapitre de 1607, tenu dans la ville d'Arles par le Grand-Prieur de Lussan et où l'on apprit la perte de deux galères que l'ordre avait faite, au mois d'avril 1606, par suite de naufrage, dans une île près de Tunis,

notre commandeur offrit 600 livres pour aider à réparer cette perte.

Le 4 décembre 1606 il fit l'acquisition du mas de la Vigne, sur les bords du petit Rhône, en dessus d'Albaron et le réunit au domaine de la commanderie de Saliers. Cette ferme n'était, dans l'origine qu'une usurpation de cette commanderie, faite par les amphithéotes et les possesseurs de la roubine dite Pharamond.

Dans une sentence arbitrale du 8 février 1609 avec la ville d'Arles dont les commissaires avaient été François de Varadier, Louis de Sabatier, Honoré de Giraud, et Gabriel de Lavabre, il fut assez heureux pour conserver toutes les propriétés de Saliers, sauf le droit d'esplèche qu'il dut céder aux habitants de la contrée.

Le 19 novembre 1612, cette commanderie fut inspectée par Marion de Tressemanes et Anne de Naberat. Le commandeur, Gaspard de Barras, se trouvait à Montfrin. Il avait fait réédifier la chapelle, et y faisait venir un prêtre aux « bonnes festes » pour y célébrer les saints offices. Il avait l'intention d'établir une messe tous les dimanches et jours de fête. La commanderie était en plein rapport.

Celle de Montfrin qu'il possédait depuis 1588 fut visitée, le 24 novembre 1612 par Jean-Jacques de Mauléon-la Bastide et par Anne de Naberat. Ils constatent que le commandeur fait sa résidence une partie de l'année à Montfrin et l'autre à Saint-Pierre de Saliers ; ils ajoutent qu'il est « de bonne vie, vray religieux et bon catholique. » Ils disent pareillement que dans l'église du lieu, à main gauche du maître-autel est la chapelle de Saint-Jean, au-dessous de celle du baron de Montfrin, où il y a un autel et un rétable représentant le baptême de Notre-Seigneur par saint Jean-Baptiste, et un sépulcre neuf, bâti par les soins du commandeur au-dessus duquel sont écrit ces mots : *Vivit post funera virtus,* et où sont les armes de l'ordre et

du commandeur. Son intention était donc d'être enterré là, après son décès. On sait qu'il n'en fut rien.

En 1622, il fut nommé lieutenant du nouveau Grand-Prieur, Antoine de Paule. Il présida cette même année le chapitre qui se réunit à Arles le 1er mai et auquel assistèrent 8 commandeurs et 12 chevaliers. Cette même année il fit un don à l'hôpital des pauvres d'Arles de 240 livres.

Nous avons dit combien il fut peu fidèle à ses engagements religieux, ajoutons seulement qu'il était « fort habile et fort riche ». Il tenait un rang princier et reçut, dans ses maisons, à ses dépens, les plus grands du royaume. Il laissa plus de 40.000 livres de dépouille que l'Ordre retira à sa mort. Il avait eu la précaution de faire légitimer ses enfants. Le roi Henri IV, en effet, donna à Lyon, en septembre 1595 des lettres patentes par lesquelles il déclarait « légitimes Jean, Catherine, Louyse et Diane de Barras, enfans naturels de frère Gaspard de Barras la Pene, commandeur de Saint-Christol en Languedoc, et de Catherine de Farges, de la ville de Beaucaire, » mais résidant à Arles et surtout à Figarès, propriété de Camargue, sur le petit Rhône, voisine de Saliers. Ces lettres furent enregistrées à la Chambre des Comptes d'Aix le 18 mars 1599 et à celle de Montpellier, la même année. Il obtint même en 1597 pour Jean, l'un de ses enfants, dispense de *defectu natalium*, au cas où il voudrait entrer dans les Ordres. Il fit plusieurs fois son testament, notamment en 1622. Il mourut le 16 octobre 1623 et fut enseveli dans la chapelle du Grand-Prieuré. Un de ses fils Jean est l'auteur de la branche des seigneurs de Lansac, fixée à Arles, et qui s'est éteinte dans la personne de Jean-Philippe de Barras, décédé dans l'ancienne rue Vacquières, le 23 décembre 1828 (1).

1. Raybaud : *Op. cit,* II, pp. 144-174, passim. — Bibliothèque municipale d'Arles, Bonnemant : *Le nobiliaire de la ville d'Arles.* Ms. 299, verbo Barras. — Archives des Bouches-du-Rhône. *Fonds de Malte. Inventaire de la commanderie de Saliers. — Procès-verbaux des visites,* t. VII. — *Bulletin du Comité de l'Art chrétien (Diocèse de Nîmes),* t. VIII, p. 133, et seq. — Baron du Roure : *Op. cit.,* p. 824.

4. Louis de Barras, fils de Pierre, seigneur de Mélan, et de Marguerite de Bachis fut chevalier de Malte en 1609.

5. Jean de Barras, fils de César, seigneur de Mélan et du Castellar, et d'Antoinette de Benaud, fut reçu hospitalier en 1610. Il fut fait esclave en 1625 dans une expédition près de Sarragosse, commandée par le général Valençay. Les Turcs victorieux se rendirent maîtres de deux galères et tuèrent ou firent prisonniers plusieurs hospitaliers.

6. Antoine de Barras, frère du précédent, fut reçu chevalier le 29 novembre 1610. Il fut peut-être fait prisonnier dans le combat que nous venons de citer, à moins qu'il n'ait péri en 1619, à l'entreprise organisée par le roi d'Espagne contre la ville de Fura en Barbarie (1).

7. Pierre de Barras, fils d'Antoine, seigneur de la Penne, et de Marguerite de Saint-Martin, baptisé à Thoard le 15 novembre 1612, fut reçu le 15 septembre 1623. Dans un testament du 2 mai 1624 (not. Escoffier), son père lui laissa une pension annuelle de 120 livres « pour s'entretenir au service de son Ordre et jusqu'à ce qu'il ayt pour le moins 300 livres dudit Ordre tous les ans ». Il prit ses dernières dispositions le 24 mai 1639. (not. François Monier), sans doute à la veille de faire profession. Il élit sépulture dans l'église des Dominicains de la ville d'Arles, au tombeau de ses prédécesseurs, preuve que tous les chevaliers de Malte décédant dans cette cité n'étaient pas ensevelis dans le caveau de la chapelle du Grand-Prieuré. Il lègue à Gaspard, Frédéric, Charles et Anne de Barras, ses frères et sœur, et institue

1. Raybaud : *Op. cit.*, II, pp. 181, 193-194.

héritière Marguerite de Saint-Martin sa mère. Son père était donc mort à cette date (1).

8. « Frédéric de Barras, frère du précédent, baptisé à Thoard, le 18 janvier 1615, fit ses preuves pour Malte le 11 juin 1631 (alias 1632), quitta l'Ordre pour se marier. Il épousa, 1° par contrat du 24 février 1648, Catherine de Castellane ; 2° le 25 juin 1675, à Thoard, Madeleine de Voland. De la première il eut plusieurs enfants qui ne paraissent pas avoir laissé postérité. Il fut coseigneur de la Penne, de Thoard et de Barras et mourut le 9 mai 1697, à Thoard. » (2)

9. Charles de Barras, frère du précédent, fut baptisé à Thoard le 24 avril 1618. Il fut amené très jeune et élevé dans la ville d'Arles, ainsi qu'en font foi ses preuves de noblesse, qui furent faites en 1636 par François de Mars-Liviers, commandeur de Millau et Roland d'Agoult-Angles, commandeur de Jalès. Il fut reçu chevalier le 10 février 1637. Il porta assez longtemps la croix sans toutefois avoir fait profession. Il quitta l'Ordre et épousa, le 19 novembre 1648, Anne de Combet dont il eut plusieurs enfants qui vivaient à Arles au milieu du XVIIIe siècle. Il servit longtemps le roi sur terre et sur mer. Il fut nommé lieutenant-colonel du régiment de Caderousse, le 2 janvier 1645 et parvint jusqu'au grade de maréchal-de-camp. Il eut part à la confiance du cardinal Mazarin et du duc de Mercœur. Le premier le chargea de diverses missions, et le second, étant gouverneur de Provence, l'envoya à la Cour, en 1652, pour s'occuper de ses intérêts. Il s'acquitta de ces missions avec zèle et succès, et le roi l'en récompensa en le nommant, le 30 avril 1665, gouverneur des Saintes-Maries, mais devant les protestations des consuls d'Arles, il leur abandonna ce titre le 24 juin suivant, moyennant une compensation pécuniaire.

1. Bonnemant : *Op. cit.*, verbo Barras.

2. Note de M. Edme de Juigné de Lassigny:

Il écrivait sur ses vieux jours : « Je puis dire que iay autant servi qu'il m'a esté possible en général tout le monde lorsque i'ay esté dans l'authorité, et ie le cognois encores auiourd'huy ayant beaucoup d'amys, soit au Parlement, soit en Provence. »

C'était aussi un lettré. Il a laissé des *Mémoires politiques* relatifs aux affaires dont il eut la charge pendant qu'il était à la Cour, en 1652. Il est aussi l'auteur d'un *Livre de raison*, commencé en 1660, qui ne nous est connu que par les notes extraites par Bonnemant et insérées dans son *Nobiliaire de la ville d'Arles.* Il fit son testament le 7 juin 1652 et mourut le 12 janvier 1694, à Arles (Saint-Martin) (1).

10. Louis-Pierre de Barras, fils du précédent et d'Anne de Combet. Il mourut commandeur de Nice le 24 mars 1733 (2).

11. Charles-Joseph de Barras-Lansac était fils de Joseph-Denis, seigneur de Lansac, coseigneur de Fos et de Marie-Ursule-Thérèse de Quiqueran-Beaujeu, mariés, à Arles, le 26 octobre 1769. Il naquit dans cette ville le 2 mai 1772 et fut baptisé à la paroisse Notre-Dame la Principale. Il fut reçu chevalier de Malte le 7 janvier 1797 (3). Ce fut un des derniers admis. L'Ordre allait cesser d'exister, par la prise de l'île de Malte le 24 prairial an V, (12 juin 1798) par le général Bonaparte qui en chassa les

1. Le ms. 230 de la *Bibliothèque municipale d'Arles* est relatif tout entier à cet ancien Hospitalier. Il contient, outre les *Mémoires politiques* dont il est ici question, la copie des treize lettres que le cardinal Mazarin lui adressa, du 18 avril 1657 au 23 avril 1660, et de plus, en original, ses preuves de noblesse. Le tout forme un volume de 101 pages, relié en parchemin.

2. Bonnemant : *Op. cit.*, verbo Barras.

3. D'après la liste manuscrite avec notes des réceptions à partir de 1787 des chevaliers de Malte de la Langue de Provence. Elle fut apportée de Malte par Auguste Beuf et fut donnée, par lui, à son frère Jean-Daniel-Joseph Beuf, avocat et archiviste du Grand-Prieuré, possesseur des derniers papiers de l'Ordre de Malte, dans la ville d'Arles. Elle se trouve encore dans cette famille, et nous avons pu la consulter.

en chassa les religieux. Charles est mort dans la ville d'Arles. Son père, un moment maire d'Arles, en 1789, périt à Lyon, victime de la Révolution, le 5 décembre 1793. Sa mère, qui s'était remariée le 27 mars 1808 à Pierre de Ribier, mourut à Salon le 1er août 1832 (1).

BALBS OU BAUS

(Écartelé 1 et 4 de gueules, à une étoile à huit rais d'argent ; 2 et 3 : d'or, à un bélier de sable accolé d'argent).

La maison de Balbs ou Baus comme elle aimait à s'appeler, sans doute à cause de l'illustration de l'ancienne famille de ce nom, est une des plus anciennes de France. On sait peu de chose sur ses commencements.

Le premier membre de cette famille que l'on trouve dans Arles est Floret Balbs, de la branche des seigneurs de Colongue, qui vivait au commencement du XVe siècle.

Elle s'éteignit, après trois générations, au milieu du siècle suivant, dans la famille d'Aiguières, par mariage de Philise de Balbs avec Nicolas d'Aiguières (7 janvier 1549, paroisse Saint-Martin) (2).

1. Antoine de Balbs, fut reçu dans l'Ordre, en 1430. Il était commandeur de Saliers en 1435, et le 14 décembre 1438 (not. Michel Grimaudi, protocole f° 227), il chargeait son frère Floret de prendre possession en son nom de la commanderie de Fos. L'année suivante, 1439, il assista au chapitre tenu à Montpellier, sous la direction de Bertrand d'Arpajon, Grand-Prieur, qui y donna lecture d'une lettre du grand Maître, Jean de Lastic, convoquant un chapitre général à Rhodes, qui était alors le chef-lieu de l'Ordre. Antoine de Balbs et Louis de Barras, commandeur

1. Baron du Roure : *Op. cit.,* p. 824. — Bonnemant : *Op. cit.,* verbo Barras.

2. Raybaud : *Op.cit.,* II, pp. 81-82. — Baron du Roure : *Op. cit.,* p. 1029.

de Nice, furent choisis pour y représenter le grand Prieuré de Saint-Gilles. Le chapitre général se réunit au mois de novembre 1440. On y décida, entre autres choses, que les commanderies seraient conférées aux chevaliers plus anciens. Cette règle fut dès lors toujours observée. Antoine fut aussi commandeur de Claret, dans les Alpes, d'après un acte du 10 août 1440 (not. Michel Grimaudi) relatif au service divin dans l'église de ce lieu.

Il mourut à Rhodes avant 1441. Ce fut Jean de Cavaillon qui hérita des commanderies de Saliers et de Fos (not. Guillaume Raimundi) (1).

2. Bernardin de Balbs, neveu du précédent, et fils de Floret, coseigneur de Colongue et de Catherine d'Alzène, est le plus fameux des chevaliers de cette maison. « II s'adonna, dès sa plus tendre jeunesse, au service de mer, et fit son apprentissage de guerre sous le grand Prieur de Bidoux. Il profita si bien de ses leçons qu'il devint dans la suite son compagnon d'armes. Il fit des progrès si considérables sur les ennemis du roi qu'ils lui fournirent le moyen d'avoir en son propre plusieurs bâtiments qu'il tenait à la solde du roi. Mais, par malheur, la plupart de ses exploits militaires nous sont restés inconnus, par le manque d'écrivains dont la Provence était dépourvue de son temps. »

En 1504, nous le trouvons commandeur du Temple ou de Sainte-Luce, capitaine des galères du roi et prêt à s'embarquer, d'après un acte du 19 juillet (not. Jean Giraudi).

« Le roi Louis XII ayant, en l'année 1508, conclu une ligue à Cambray avec le pape, l'empereur et le roi d'Espagne contre les Vénitiens, le commandeur de Baus fit, par ordre du roi, des courses contre cette république avec ses bâtiments, qui consistaient principalement en un

1. Raybaud : *Op. cit.*, I, pp. 378-380.

galion et deux galères. Le roi lui fit don, le 3 janvier 1509, du dixième qui lui compétait sur les prises de plusieurs marchandises qu'il avait faites et lui permit de les débiter, et toutes les autres qu'il pourrait prendre, sans qu'il pût être recherché pour le payement de ce droit. »

« L'année suivante, 1510, le grand prieur de Bidoux et lui allèrent avec leurs galions et galères, pour observer la flotte des Vénitiens qui avaient formé une entreprise sur la ville de Gênes ; et ils contribuèrent beaucoup par leur prudence à la faire échouer. Il fit aussi avec lui les campagnes des deux années suivantes. »

« Le roi Louis lui donna, en récompense de ses services, par un brevet daté de Blois, le 4 mai 1513, la jouissance, sa vie durant, de la terre de Baux en Provence. » Il en prit possession le 4 juillet suivant (not. Pierre Biretty), et le lendemain il fit son entrée dans le château (même notaire).

« L'année suivante, 1514, il fit, avec Bidoux, des courses contre les Gênois qui étaient ennemis du roi. »

Ce fut le commandeur Bernardin de Baus qui commanda les galères, en l'absence du Grand Prieur Bidoux, et qui fit tirer l'artillerie de tous les bâtiments de mer qui étaient dans le port de Marseille, lorsque Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, mère du roi François Ier, et la reine Claude, son épouse, vinrent dans cette ville le 5 janvier 1516 pour attendre le monarque qui arriva d'Italie quatorze jours après.

Il fut appelé à Rhodes au mois de novembre 1517 pour défendre l'île contre les Turcs qui se préparaient à l'assiéger.

Le Grand-Prieur de Bidoux s'étant démis, en 1518, de sa charge de général des galères de France parce qu'il devait se rendre à Rhodes, toujours menacé, le roi donna cette charge au commandeur Bernardin de Baux. Il s'en démit l'année suivante, 1519, on ne sait pour quelle

raison. Il continua, néanmoins, de servir le roi, et le 25 janvier 1520 (not. Pierre Menhinat) il passa un accord avec plusieurs de ses concitoyens. Pierre d'Aiguières, Louis de Cays, Pierre de Romieu, Pierre Balbs et Gaucher de Prat, pour les enrôler sur ses vaisseaux, avec cette condition que si quelqu'un ne se rend pas, il devra payer aux autres dix écus d'or au soleil.

« L'empereur Charles V ayant, en l'année 1524, envoyé en Provence une armée par mer et par terre pour assiéger Marseille, la flotte française, commandée par de La Fayette, alla au-devant de celle de l'empereur pour la combattre. De Baus y joignit son galion et ses galères. Dix galères de France en attaquèrent dix-sept d'Espagne, en coulèrent trois à fond, et obligèrent les autres de se retirer. De Baus se distingua dans ce combat. »

« Il fut, dans les dernières années de sa vie, attaqué du mal de la pierre, qui, à la fin, lui abrégea ses jours. Il fit son testament le 11 de décembre 1524, qui fut la veille de sa mort. Il s'y nomma *frère Bernardin de Baus, seigneur dudit lieu.* Sa disposition fit connaître qu'il était extrêmement riche. Il élit sa sépulture dans l'église des Frères-Prêcheurs de Marseille, et fit plusieurs légats considérables à des maisons religieuses et à d'autres personnes, et entre autres à Anne de Montmorency, connétable et Grand-Maître de France, à Philippe Chabot, seigneur de Brion, amiral de France, à Odet de Foix, comte de Lautrec, et à Claude d'Urre, seigneur du Puy-Saint-Martin, lieutenant du roi en Provence. Il légua à Louise de Savoye, mère du roi, un coffre de perles du poids de cinq livres et deux couvertes de soie, afin qu'elle intercède auprès de lui pour que son testament fut exécuté, et à Pierre Baus, d'Arles, son neveu, deux cents écus d'or, une bastide située au terroir des Baux et des directes. Enfin il légua, à l'Ordre, son grand galion avec tous ses équipages, son artillerie de fer et quatre canons de bronze.

Il institua son héritier le roi François Ier, en améliorations qu'il avait faites en la terre des Baux, avec quatre galères qu'il avait au service de ce prince, en quinze esclaves turcs, et en ses meubles. Il avait mis, en dépôt, entre les mains des Frères Prêcheurs, dix mille écus d'or pour être employés à payer ses légats. »

Il mourut donc à Marseille, étant commandeur de Saint-Vincent d'Olargues, le 12 décembre 1527. Son père et sa mère furent enterrés dans l'église de Saint-Trophime d'Arles, dans la nef du côté de l'épître (1).

3. Honoré de Balbs, neveu du précédent, était fils d'Étienne, damoiseau d'Arles, et d'Alix de Saint-Martin, mariés par contrat du 7 avril 1497 (not. Pierre Menhinat). Dès le 7 avril 1507, il était destiné par son père dans un premier testament (ibid.) à l'Ordre de Malte. En 1513, il se disposait à suivre les volontés de ses parents et le 18 juillet (ibid.) il laissait à son frère Pierre tous les droits qu'il pouvait avoir sur les biens de son père et de sa mère, moyennant une pension annuelle de 30 florins. C'est le 30 décembre de cette année qu'il fut admis. Son père mourut le 1er novembre 1508 et sa mère le 14 juillet 1511 (Sacristie A, f° 235), et furent ensevelis dans l'église de Saint-Trophime. Avec les enfants de son frère Pierre allait s'éteindre la maison de Balbs. En effet, Bernardin, l'un d'eux, fut tué par Jean de Quiqueran qui avait plus d'un meurtre sur sa conscience, et Philise, sa fille, perdit son nom en épousant Nicolas d'Aiguières, seigneur de Méjanes (2).

1. Raybaud : *Op. cit.,* II, pp. 82-84. — Bonnemant : *Op. cit.,* verbo Balbs.

2. Baron du Roure : *Op. cit.,* pp. 538-539. — Bonnemant : *Ibid.*

BIORD

(D'azur, à trois pals d'or et une fasce de gueules chargé de trois étoiles à six pointes d'or).

On trouve cette famille, à Arles, dès la première moitié du XVe siècle où elle s'occupait de l'élevage des troupeaux. Monet Viord ou Biord est dit berger en 1459 ainsi que son fils François, mort avant 1480 (not. de M. le baron du Roure). Elle compte un certain nombre d'hommes de loi (1). Elle fut reconnue noble dans les recherches qui furent faites en 1668 et 1708.

Elle a donné à l'ordre de Malte :

1. François de Biord. Il était fils de Pierre de Biord, lieutenant de sénéchal, à Arles, et de Catherine de Forbin la Barben, mariés par contrat du 8 octobre 1581 (not. Esménard, à Pélissane). Il fut reçu chevalier le 29 novembre 1604. Il devint procureur général du Grand-Prieuré. En cette qualité il eut à s'occuper des intérêts du Grand-Prieur de Forbin, pendant sa dernière maladie, au château de Valbonnette, près de Lambesc, en 1661. Son père est tristement célèbre par ses cruautés et sa tyrannie pendant les troubles de la Ligue. Il fut massacré par ses concitoyens le lundi 16 mars 1692. « Ainsi mourut misérablement celuy qui avoit si longuement affligé tant de gents de bien dans Arles », dit Étienne de Chiavari-Cabassole, dans ses Mémoires (2).

2. Honoré de Biord était fils de Palamède et de Chrétienne de Castillon, mariés en 1613. Il fut reçu chevalier de Malte le 11 décembre 1635. Il se distingua dans les troupes de l'armée royale. Il commanda d'abord

1. Barcilon de Mauvans, dans sa « Critique du Nobiliaire de Provence », prétend que cette famille n'a été admise, à Malte, que sur la production de titres de docteurs.

2. [Artefeuill] : *Op. cit.*, I, 148. — Baron du Roure : *Op. cit.*, p. 260.

une compagnie d'infanterie sur un des vaisseaux français, puis parut dans la cavalerie et fit partie successivement des régiments de Guise, de Turenne et Coulange. Lorsqu'il cessa son service, il était capitaine-major de ce dernier corps. Il reçut en différentes occasions plusieurs blessures. Il mourut dans la ville d'Arles, en 1670, criblé de dettes. C'est la raison pour laquelle Jean-Augustin de Garnier-Rousset, commandeur de Nice, receveur au Prieuré de Saint-Gilles, renonça le 8 octobre 1672 (not. Combe) au nom de l'Ordre à la dépouille de ce chevalier, la remettant à ses créanciers (1).

3. François de Biord, neveu du précédent, était fils d'autre François, gentilhomme de la Chambre du Roi et de Pierrette de Cays, mariés en 1635. Il fut reçu chevalier le 26 avril 1658. Son père mourut le 14 août 1673 et sa mère le 4 septembre 1678 (2).

4. Paul-Marie-Fortuné de Biord-Ornaison, qui fut reçu chevalier en 1765, était fils d'Henri et d'Henriette-Françoise de Roquefeuil (3).

BOCHE

(De gueules, à trois voiles d'argent enverguées de même et agitées par le vent).

Cette famille, d'après les meilleurs généalogistes, entre autres l'abbé Bonnemant (ms. 299), est proprement arlésienne. On la trouve, au milieu du XIVe siècle, s'occupant d'agriculture. Elle ne tarda pas à s'élever, et elle fut assez puissante pour s'allier aux plus anciennes maisons d'Arles. Elle a occupé, dans cette ville, des fonctions importantes.

1. Bonnemant : *Op. cit.*, verbo Biord. — Robert de Briançon : *État de Provence*, I, pp. 392-393.

2. Robert de Briançon : *Op. cit.*, I, pp. 392-393.

3. Note de M. le baron de Roure.

Elle a donné aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem :

1. Melchior de Boche, qui était fils de Brémont, seigneur de Vers et de Séderon, et d'Honorade d'Arcussia. Il fut reçu Hospitalier en 1484. Deux ans après, le 5 août 1486 (not. Pierre Menhinat), du consentement de sa mère il abandonnait à ses frères Jacques, jurisconsulte, Antoine, Simon et Honorat, tous les biens qui lui revenaient de son père, sous la réserve d'une pension annuelle de 40 florins. Il ne fut pas oublié dans sa ville natale et le 21 janvier 1500, on célébra dans l'église Saint-Trophime un service solennel *in quo fuerunt pulsata duo classia,* pour le repos de son âme (1).

2. Louis de Boche qui était fils de François et de Sibille de Porcelet, mariés par contrat du 29 août 1633 (not. Claude Guillen, à Beaucaire). Son père avait servi longtemps dans l'armée, il fut consul de la ville d'Arles, en 1644 et en 1674. C'était un homme lettré, il fit partie de l'Académie naissante d'Arles. Louis fut baptisé à la paroisse de Notre-Dame la Major, le 18 octobre 1648, et fut reçu chevalier de Malte de minorité le 24 juillet 1654. Au chapitre du 3 mai 1655, tenu au Grand-Prieuré par les soins de Paul-Albert de Forbin-Bonneval, les chevaliers Horace de Blacas d'Aups, commandeur de Saint-Christol, et Jean-François de Verdelin, receveur de l'Ordre au Prieuré de Saint-Gilles, furent nommés commissaires pour faire ses preuves de noblesse. Elles furent faites tout aussitôt (2). Il mourut à la fleur de l'âge,

1. Le ms. 215 de la Bibliothèque municipale d'Arles, intitulé : *Analecta, tum latina, tum gallica, ex codicibus manuscriptis Arelatensibus exarata cura Laurentii Bonnnemant, presbyteri arelatensis,* renferme, au n° 53, trois pièces pour la réception de Louis de Boche, dans l'Ordre de Malte, parmi lesquelles sont ses preuves de noblesse et la bulle du Grand-Maitre qui le fait chevalier. Les premières abondent en documents de tous genres et seraient presque suffisantes pour établir une bonne généalogie de cette famille.

2. Bonnemant : *Op. cit.,* verbo Boche. — Sacristie A, f° 223, ms. des Archives communales d'Arles.

étant recteur de la Charité d'Arles, le 6 juin 1671. Nous avons donné ailleurs des détails sur ses vertus et sur ses funérailles. Sa mère, femme « très vertueuse et sage », était décédée, à la suite d'un accident de couches, à l'âge de trente-quatre ans, le 10 juin 1652 et fut ensevelie dans la chapelle Saint-André appartenant à la maison de Boche, à Saint-Trophime. Son père lui avait survécu et ne rendit son âme à Dieu que le 27 février 1677. On a conservé le texte de l'épitaphe consacrée à sa mémoire par l'Académie d'Arles (1).

BOUCHET

(D'azur, à un croissant d'argent placé en abîme et accolé de trois étoiles d'or).

Cette famille remonte à Louis Bouchet, bourgeois d'Arles, qui obtint des lettres de noblesse en 1654. Elle a compté plusieurs Conseillers au Parlement de Provence ; elle a aussi fourni un de ses membres à l'Ordre de Malte

1. Louis Dominique de Bouchet, baron de Faucon. Il était fils de Joseph-Jean-Baptiste et d'Anne de Castillon, mariés à Arles, le 20 septembre 1744. Il naquit à Arles et fut baptisé le 4 août 1745. Il fut d'abord Conseiller au Parlement et reçu le 31 janvier 1765, en remplacement de son père. Pendant la Révolution, le 4 novembre 1792, il fut admis parmi les chevaliers de Malte. À l'approche des mauvais jours, il s'était retiré à Nice « où il devint un des agents les plus actifs du comte de Provence ; longtemps il entretint de l'étranger des relations suivies avec les contre-révolutionnaires arlésiens et le parti de la *Chiffone* ; revenu en France après le retrait des lois contre les émigrés, il établit à Paris, sa principale résidence, mais il demeura

1. Baron du Roure : *Op. cit.*, p. 1097. — Rance : *L'Académie d'Arles, au dix-septième siècle*, I, pp. 34 et 382.

toujours arlésien par le cœur ; il sut s'y rendre utile à ses concitoyens, et ce ne fut jamais en vain que la ville d'Arles fit appel à son influence et à son dévouement » (1).

Lorsqu'il était à Arles, il habitait l'hôtel actuel de la sous-préfecture qui appartenait à sa famille. Amateur éclairé de l'antiquité, il avait réuni dans le vestibule ou la cour de sa maison, quelques spécimens d'architecture romaine qu'il montrait avec bonheur à ses invités. Le célèbre Millin, son ami, parle dans son « Voyage dans les départements du Midi de la France », du torse colossal d'Auguste qu'il y admira, et qui avait été découvert en creusant un puits en 1750. Après bien des pérégrinations, ce beau fragment de sculpture se trouve aujourd'hui au *Musée lapidaire* d'Arles dont il constitue le plus bel ornement. Monsieur de Faucon fit les frais de ces fouilles, ils s'élevèrent à près de 400 livres (2).

Il mourut à Paris, le 15 octobre 1815. Son père était décédé à Arles en 1762 (3).

BRUNET

(D'or, à un lévrier de gueules,
la bordure denticulée de sable)

Cette famille, très ancienne, était originaire de la ville d'Arles. Pons Brunet est le premier dont on trouve la descendance. Il fit son testament en 1374. Un de ses descendants, Louis, après avoir été d'église (4), épousa (not.

1. É. Fassin : *Bulletin archéologique d'Arles,* II, pp. 100-101.

2. Voir, sur le torse d'Auguste, l'étude publiée par M. A. Véran, architecte, dans le *Bulletin de la Société des Amis du Vieil Arles,* octobre 1903. Elle résume bien l'histoire de ce beau spécimen de sculpture romaine. Consulter, en outre, le n° du *Bulletin archéologique d'Arles,* déjà cité.

3. *Chronologie des cours souveraines de Provence.* Édition de la *Société d'études provençales,* pp. 139-140, 149. — Liste manuscrite de chevaliers, déjà citée.

4. Il fut chanoine sacristain de Saint-Trophime du 27 avril 1598 au 2 mars 1602 mais sans être dans les ordres sacrés. GALLIA CHRISTIANA NOVISSIMA : *Tables chronologiques,* col. 1414.

Claude Saxi), le 20 avril 1602, Jeanne de Boche, qui fut mère de deux chevaliers de Malte.

1. Pierre de Brunet, l'aîné, fut baptisé à St-Martin le 6 mai 1605. Son parrain fut Antoine Perrot, vice-sacristain, et sa marraine, Françoise de Brunet, sa tante. Il fut admis au nombre des Hospitaliers au chapitre tenu dans la ville d'Arles, au mois de mai 1616, et ses parents acquittaient le 16 juin suivant (not. Simon Véran) entre les mains du receveur de l'Ordre, les dépenses pour faire ses preuves de noblesse et pour son « passage », comme on disait alors, au rang de chevalier. Pierre eut une fin glorieuse. Il fut tué en 1625 dans un combat naval contre les Turcs et qui fut funeste aux chevaliers de Malte par la faute et la suffisance du général de Valençay, commandant les vaisseaux de l'Ordre. Voici comment ce fait se produisit :

« Le général ayant découvert six galères de Bizerte près de Saragosse, il les attaqua, quoiqu'il manquât de soldats, qui avaient été tués ou blessés à l'attaque de Sainte-Maure [dans l'archipel, au mois de mai de cette année]. Présumant trop de ses forces, il refusa le renfort de l'infanterie espagnole, que lui avait offert le capitaine d'armes de Saragosse. Aussi ce combat lui fut très funeste, car les Turcs s'étant trouvés supérieurs en nombre et ayant, pardessus cela, l'avantage du vent qui rendait presque inutile l'artillerie des chrétiens, ils se rendirent maîtres de deux galères. Plusieurs chevaliers y furent tués ou faits esclaves. Le nombre des blessés fut encore plus grand » (1).

2. Honoré de Brunet, son frère, fut baptisé le 13 avril 1608, même paroisse. Son parrain fut Honoré de Giraud, sa marraine Blanche de Varadier. Il fut reçu chevalier en 1620. Il fut héritier de sa mère qui laissa pourtant, le 5 octobre 1629 (not. François Monier), à ses filles, Honorade,

1. Raybaud : *Op. cit.*, II, p. 193.

Félise et Jeanne de Brunet, religieuses de sainte Catherine d'Avignon, la jouissance de ses biens, leur vie durant. Au moment où elle disposait ainsi de sa fortune, par codicille, elle se trouvait au mas de Giraud atteinte « du mal contagieux » (1). Le père était mort d'assez bonne heure. Avec lui s'éteignit à Arles cette branche de la maison de Brunet (2).

CASTILLON

(De gueules, à trois annelets d'argent, 2 et 1)

Cette famille est originaire du royaume de Naples. Le premier membre que nous trouvions établi à Arles est René de Castillon qui fut consul en 1431 et 1494. Son fils François, seigneur de Beynes, épousa le 13 octobre 1506, Marguerite de Gérente de Sénas. Elle donna le jour, entre autres enfants, à un chevalier de Saint-Jean de Jérusalem qui est :

1. Ardoin de Castillon. Il fut d'abord ecclésiastique et remplaça à Aix, le 12 janvier 1527, comme chanoine sacristain, son oncle Louis de Castillon, protonotaire apostolique (not. Jean Fauchier). Il devint dans la suite hospitalier. Il jouit d'abord de la propriété de Saint-Vincent, dépendant de la commanderie de Valence, qu'il possédait déjà en 1534. Le 21 avril de cette année, son père François et Robert Albe de Roquemartine, commandeur de Trinquetaille afferment, en son nom, cette propriété à Antoine Geuni commandeur de Palliers (not.

1. Voici le curieux cas de substitution fait par Jeanne de Boche, dans ce codicille. Elle veut que si son fils vient à mourir *ab intestat,* dans ce cas, après la mort de ses filles, son héritage passe aux monastères de Sainte-Claire, des Recluses, de Sainte-Ursule, de la ville d'Arles et de Sainte-Catherine d'Avignon, pour l'entretien et la nourriture des religieuses. Cet acte présente aussi cette particularité qu'il fut « fait et publié dans le pré dudit tènement de Giraud, estant ladite codicillante, à la porte dudit mas, et ne voulant signer, attendu le soupçon du mal contagieux ».

2. Bonnemant : *Op. cit.,* verbo Brunet. — [Artefeuill] : *Op. cit.,* I, p. 199. — Robert de Briançon : *Op. cit.,* I, p. 455.

Nicolas Albert). En 1549 il avait déjà le gouvernement des galères du comte de Tende, et le 20 février de cette année (not. Étienne Ambroise) il chargeait le capitaine Jean Pausot, écuyer d'Arles de retirer du Trésor de la Marine les sommes dues pour l'entretien des galères ; le 16 mars suivant (ibid), il envoyait Louis Ondrat, son domestique, dans la région de Beaucaire, Nîmes, Uzès et ailleurs pour se faire livrer tous les prisonniers condamnés aux galères, afin de les diriger sur les vaisseaux du commandeur (1).

S'il faut en croire les *Annales de la ville d'Arles*, il était commandeur de Saliers en 1549. Il le fut aussi de Sainte-Luce. Le 14 septembre de cette même année il fonda à Arles la confrérie des Pénitents gris qui fut établie sous le vocable de la vraie Croix.

Il assista au chapitre de 1552 tenu à Saint-Gilles, sous la présidence du Grand-Prieur, Philippe du Broc (2). On y donna communication d'une lettre du Grand-Maître qui croyait prochain le siège de Malte par les Turcs. Il engageait donc les commandeurs à se disposer à prendre les armes, ou bien à faire une aumône pour fortifier la ville. Six commandeurs déclarèrent qu'ils étaient prêts à partir quand il le faudrait. Castillon ajouta qu'il en demanderait la permission au Roi au service duquel il se trouvait (3).

En récompense de ses services et pour l'indemniser de la perte de trois galères qu'il entretenait à ses frais, Henri III lui accorda, par lettres patentes du 17 février 1555 la jouissance pour six ans des revenus du greffe des appellations de la ville d'Arles dont il était originaire (4).

1. Bonnemant : *Op. cit.*, verbo Castillon.

2. Voir sur ce personnage : RAYBAUD : *Op. cit.*, II, pp. 101-107.

3. Raybaud : *Op. cit.*, II, pp. 102-103.

4. La Lauzière : *Abrégé chronologique de l'Histoire d'Arles*, p. 345.

Le 10 mai 1559, Balthazar de Colans, commandeur de Caignac, receveur au prieuré de Saint-Gilles, lui faisait quittance de 10.000 livres. Ce payement représentait tout ce qu'Ardoin pouvait devoir au Trésor de Malte depuis sa nomination à ses deux commanderies jusqu'au 24 juin 1557 (1).

Il périt l'année suivante. Voici dans quelles circonstances :

« Frère Ardoin de Castillon, commandeur de Sainte Luce et de Saliers, qui avait deux galères pour le service du roi, dont l'une était commandée par Honoré de Castillon, seigneur de Castellet, son frère, eut congé de la cour pour aller à Malte avec ses deux galères. Il y arriva au commencement de cette année, ce qui fit un sensible plaisir au grand maître. En effet, il fut d'un grand secours à l'Ordre, et surtout par une riche prise qu'il fit sur les Turcs. Le grand maître l'envoya à Messine le 21 de juin, pour porter l'armement d'une galère qu'il y faisait faire. Le premier soir de son départ, il s'arrêta au golfe de Bendicari pour y passer la nuit ; il fut attaqué à l'improviste par deux galères turques, qui entrèrent dans ses galères. Néanmoins quoiqu'il eût été surpris, il les repoussa vivement ; et même il s'empara d'une de ces galères. Mais il reçut dans le combat un coup de mousquet dont il mourut, le 30 juin à Syracuse... L'Ordre profita de ses deux galères ». (2).

CAYS

(D'or, à un lion d'azur armé,
lampassé et couronné de gueules)

La maison de Cays est originaire de Nice. C'est une des plus anciennement connues dans la ville d'Arles. Jacques

1. Archives départementales du Gard : *E. 873 : Notariat de Saint-Gilles.* Minutes d'Antoine Giraud.

2. Raybaud : *Op. cit,,* II, p. 114.

de Gays, amiral sous Charles 1er d'Anjou, lui a donné son illustration. En 1262 avec une armée navale il soumit les Gênois qu'il obligea à prêter serment de fidélité à ce prince. Cette famille s'établit dans Arles, dès la fin du XIIIe siècle.

Elle a fourni aux Hospitaliers, entre autres sujets :

1. Bertrand de Cays, fils de l'amiral cité ci-dessus, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qui était commandeur du Temple ou Sainte-Luce en 1340. Il avait amené trois de ses neveux en Provence, Jacques, François et Raymond avec lesquels il fit un don considérable à l'église de Saint-Trophime en action de grâces des victoires que l'amiral de Gays avaient remportées (1).

2. François de Cays, neveu du précédent fut aussi chevalier de Saint-Jean de Jérusalem. Il devint procureur général de l'Ordre en cour de Rome. En 1346 à l'élection du nouveau Grand-Maître, Adéodat de Goson, il fut présent, avec les grands croix et les commandeurs qui étaient à Avignon, à l'audience accordée par le pape Clément VI, le 23 juin de cette année aux ambassadeurs de l'Ordre. Ils venaient faire part au Souverain Pontife de la nouvelle élection et lui en demander la confirmation. Le Pape qui connaissait depuis longtemps le nouveau Grand-Maître approuva fort cette élection (2).

Il eut charge à plusieurs reprises, de son frère Raymond qui suit pour gérer les intérêts de sa commanderie, comme nous allons le dire.

3. Raymond de Cays, frère du précédent. Il fut commandeur de Bolbone, au prieuré de Toulouse et sénéchal du Grand-Maître. À la mort de frère Jourdain Delmas, arrivée le 1er mai 1345, il fut pourvu de la commanderie d'Arles (3) appelée aussi du Temple ou mieux

1. [Artefeuil]: *Op. cit.*, I, p. 244.

2. Raybaud: *Op. cit.*, I , pp. 300-301.

3. Provisio Precept. Templi Arelat. pro Frère Raymundo Caissi. Frater Deodatus de Gosono Dei gratia Domus hospitalis Sancti Johannis Ieroso limitani magr humilis et Pauperum Christi custos et nos

de Sainte-Luce. « Il l'avait trouvée en mauvais état, il en fit part à ses supérieurs. Le conseil ordonna là-dessus, le 20 avril 1346, que tous les meubles, vaisselles d'argent, bestiaux, rentes et autres effets délaissés par Delmas,

conventus domus ejusdem generale capitulum celebrantes, religioso in Christo nobis carissimo fratri Raymundo Cayssi domus ejusdem preceptori arelatensi quondam Templi salutem et sinceram in domino charitatem. Propter proceritatis vestre merita administrationem accomodam quam in commissis vobis in nostro ordine, sicut testimonio fide digno accepimus habuistis, illa vobis libenter annuimus que conversatione nostri status concernere dignoscuntur. Igitur Bajulivam predictam Arel. quondam Temp!i cum grangia dautrebons, Castello Lansac, grangia de Paulon, et grangia de Verneda, et Losalis cum Jordanet, Bernardo, lo Cros fortuna e Bonaventura, amblant, Prioratus nostri sancti Œgidii et cum omnibus aliis grangiis, juribus, membris et pertinentiis universis et singulis id eam spectantibus et pertinentibus quoquo modo habendam, tenendam, regendam, gubernandam, augmentandam, et meliorandam in spiritualibus et temporalibus tam in capite quam in membris prout eam tenebat et possidebat quondam fr. Jordanus de Manso sub annua responsione et quarto responsionis ac aliis oneribus impositis et imponendis rationabiliter secundum cursum aliarum Bajuliarum Prioratus nostri sancti Œgidii supradicti ad vitam vestram, de certa nostra scientia et speciali gratia vobis tamquam digno et bene merito et ampliori gratia digniori, auctoritate nostra et nostri presentis generalis capituli confirmamus benefaciendo in eadem, vosque preceptorem et commendatorem in Predicta Bajulia Arelatis constituimus et etiam ordinamus, committentes vobis fiducialiter, circa dicte Bajulie, membrorumve et pertinentiarum ipsius gubernationem et administrationem accommodam ac bonorum et jurium ipsius defensionem et recuperationem tam in agendo quam defendo harum serie, vices nostras. Quo circa universis et singulis fratribus, sororibus et donatis, sub virtute sancte obedientie ac hominibus et vassalis et quibusvis aliis nobis subditis in dictis Bajulia et grangiis constitutis presentibus et futuris sub sacramento fidelitatis et homagii quo nobis et nostre domui sunt astricti, precipimus et mandamus ut vobis tamquam eorum superiori, preceptori, et majori reverenter pareant, obediant et intendant, vobisque suum prebeant consilium et favorem in omnibus concernentibus utilitatem dicte Bajulie, quoties opus fuerit et eos duxeritis requirendos ; necnon universis et singulis fratribus domus nostre, quacumque auctoritate, dignitate vel officio fulgentibus, presentibus et futuris ne contra presentem nostram confirmationem et gratiam aliqua tenus venire presumant ; quinimo illam juxta ejus continentiam et tenorem studeant inviolabiliter observare, inhibentes vobis strictius sub dicta virtute sancte obedientie, ne pretextu confirmationis et gratie nostre hujusmodi, aliqua de bonis rebus et juribus memorate Bajulie vendatis, obligetis, impignoretis, distrahatis, alienetis, permutetis, seu in Emphiteosim perpetuam, concedatis, vel quocumque alio colore quesito extra nostram religionem transferatis, sine nostra speciali licentia et mandato, et si, quod absit, contra inhibitionem nostram hujus modi aliquid vel aliqua operari vel facere vos contingat, illud et illa ex nunc prout ex tunc cassamus, annulamus, ac decernimus iritum et inane, nulliusque existere penitus efficacie vel valoris. In cujus rei testimonium, Bulla nostra communis plumbea presentibus est appensa. Data Rodi durante prescripto nostro Generali capitulo die X mensis Januarii anno Incarnationis domini M CCC XLVI. In fine regesti (not. Pons Rodelli). Archives de M. le baron du Roure.

seraient remis à Cais, pour rétablir sa commanderie et payer les dettes, dont elle était chargée, quoiqu'ils appartinssent au grand Maître, attendu que les dettes, contractées par les commandeurs, devaient être payées des effets de leurs dépouilles, suivant les usages de l'Ordre. On accepta seulement les choses qui appartenaient à l'état de la commanderie, et qui devaient y rester. Et pour se conformer aux statuts, fait au dernier chapitre général, qui avait retenu au profit du Trésor deux années des revenus, qui appartenaient au grand prieur ; que celle qui courait et qui devait finir à la fête de saint Jean-Baptiste la prochaine était la seconde, et qu'elle appartenait au Trésor ; et que depuis le même jour de saint Jean, à l'avenir les revenus appartiendraient à Cais. On expédia le même jour, un ordre au prieur de Capoue pour faire exécuter ce décret. » (1).

Le 17 mai 1353, son frère François, dont il est question plus haut, afferme les salines de Vernetes qui dépendaient de la commanderie de Raymond de Cays (not. Pons Rodelli). Le 26 mai suivant notre commandeur étant à Avignon, passe procuration à ses frères, Jacques, licencié en droit, à François, religieux du même Ordre, et à Raymond de Plainchamp, commandeur de Trinquetaille pour qu'ils gèrent sa commanderie de Sainte-Luce (not. Odon Benoît).

Le 19 octobre 1360, il était chargé d'une mission de choix et recevait comme confrère, Aimar de Lirrano, damoiseau (not. Pons Rodelli) (2).

4. Lucien de Cays, était fils de Louis, citoyen de la ville de Nice et de Jeanne de Castellane d'Aluis. Il fut reçu chevalier vers l'an 1530. Il devint commandeur de Douzains. En 1564 il assista à une réunion d'hospitaliers qui se tint à Avignon le jour de saint Jean-Baptiste.

1. RAYBAUD : *Op. Cit.*, I, pp. 297-298.

2. BONNEMANT : *Op. Cit.*, verbo Cays.

Il fut élu de concert avec deux autres commandeurs, Balthasar de Vintimille-Ollioules, de Marseille, et François de Moreton Chabrillan, du Burgaut, pour l'un d'eux se rendre au Chapitre général qui devait bientôt avoir lieu. L'année suivante, il était à Malte pour combattre les Turcs (1).

5. Anselme de Cays était fils de Jean-François, chevalier de l'Ordre de Saint-Maurice et de Saint-Lazare et d'Hortense Doria. Il fut reçu Chevalier de Malte le 8 janvier 1639. Il était commandeur d'Argenteins, lorsqu'il fut choisi pour bailli de Manosque le 25 novembre 1705. Il succédait, dans cette charge, à Joseph-Thomas de Merles-Beauchamp. Il mourut le 17 juin 1710, à l'âge de quatre-vingt-six ans. Il fut inhumé dans l'église de Malte, dans une chapelle sans autel servant de passage, voulant être foulé aux pieds par les passants. Un de ses neveux, Amédée de Cays, fit graver sur la pierre de son tombeau, préparé de son vivant, l'épitaphe suivante :

QUICUNQUE CALCAS IGNOTOS CINERES
MEMORIAM VENERARE
FR. ANSELMI DE CAIJS NICIENSIS
BAÏULIVI MANOASCŒ QUI IN LIMINE HUJUS
TEMPLI VOLUIT HUMARI, UT OMNIUM
PEDIBUR CALCARETUR
DESTINATO, DUM VIVERET, MARMORE
PRO MONUMENTO, SINE NOMINE, SINE STEMMATE
QUANTO IN EO ELUXERINT
VIRTUTUM DECORA, HABES AB HOC UNO
HUMILITATIS ARGUMENTO, SI POTIORA QUŒRIS
FAMAM CONSULE, CUI SILENTIUM AB IPSO INDICTUM
NON OBSTAT, OBIJT 17, IUNIJ 1710, ŒTATIS 86
NE TANTA VIRTUS IPSO CUM CINERE FUNERETUR
FR. AMADEUS DE CAIJS COMM. CAVALLERICE

1. Raybaud : *Op, cit.*, II, pp. 124.125.

LAPIDEM HUNC POSUIT, NON AD PATRUI IUSSA CONTERENDA
SED AD POSTERORUM DOCUMENTUM.

QUI ME CALCAS
CALCABERIS
ET TU
ID COGITA
ET
ORA PRO ME (1).

6 et 7. Joseph et Pierre de Cays, frères, étaient fils de Joseph, gouverneur des Saintes-Maries de la Mer et de Françoise de Castillon, mariés le 14 avril 1650. Leur père fut consul d'Arles, en 1667, et en 1678 il faisait partie de l'Assemblée communale. En 1660, lors du passage de Louis XIV dans la ville d'Arles, il donna l'hospitalité au duc d'Anjou, dans son hôtel, situé au haut de la rue de la Calade, en face du théâtre romain. Membre de l'Académie d'Arles, il était excellent latiniste. Ses fils furent reçus chevaliers de Malte, Joseph le 23 mai 1666, et Pierre le 26 juin 1670. Ils firent preuve de trente-deux quartiers de noblesse/ seize du côté paternel et seize du côté maternel dans lesquels se trouvent les familles les plus qualifiées de Provence. Joseph, devint Commandeur de la Vernède le 1er mai 1714, puis de Condat, peu après. Il assistait régulièrement aux réunions des Chevaliers dans la ville d'Arles où il s'était retiré. Au chapitre du 1er mai 1707, il fut choisi avec un autre Arlésien, Charles d'Aiguières, pour aller visiter les chaussées de Saliers, dont était Commandeur César de Villeneuve-Thorenc, pour lors absent. Ils avaient ordre, s'ils ne les trouvaient pas en bon état de les faire réparer et même d'avancer les dépenses. Une inondation avait eu lieu l'année précédente ; les digues du Mas

1. Raybaud : *Op.cit,*. pp. 245-246. — Mas-Lastrie (de) : *Op. cit*., n° 69.

de la Vigne, membre de la Commanderie, s'étaient rompues et les eaux du Rhône avaient envahi Albaron. Joseph mourut, à Arles, le 13 juillet 1732, dans l'hôtel de son père, qui y était décédé lui-même le 18 octobre 1690, à l'âge de soixante-huit ans (1).

A. CHAILAN.

(À suivre).

1. Rance : *Op. cit.*, I, pp. 18-20. — Archives des Bouches-du-Rhône : Ordre de Malte. *Chapitres et Assemblées* (1701-1724), vol. XVIII.

NOS VIEUX ARCHÉOLOGUES

LE CHEVALIER DE GAILLARD

Ses Lettres sur les Antiquités d'Arles

III

Première lettre
(suite)

Voilà une femme bien vertueuse et fort maussadement louée ; un pauvre époux bien tendre, et grandement affligé de son veuvage. Si la tricherie ne s'en mêle, il faut avouer que la galanterie des maris a prodigieusement déchu à Arles depuis quelques siècles. Je vous laisse faire vos réflexions sur cette lugubre poésie, dont les vers, peu exacts par la mesure, se ressentent de la douleur du poète et je passe à un autre cippe de pierre qui forme l'angle de la muraille de la maison de Mr de Barrème Châteaufort ; il a environ trois pieds de hauteur et quinze pouces de largeur.

D M

KARISI DAMIS
JVVENIS. INNOCƎN•
CARISI . . . . .
AMP-HON. ALEX
ANDER. HERACIA
COLLIBERT (1)

1. C. I. L. t. XII, n° 842.

Sur une grande pierre, qui servoit ci-devant de siège à un banc extérieur entre la maison de Monsieur Vestier, receveur des décimes, et celle de Monsieur Subey, dans la rue de St-Laurent, et se trouve maintenant par terre à côté de la porte de la première de ces deux maisons, est l'inscription que je vais transcrire. Cette pierre fut déterrée près du Moleyrés et transportée dans le clos du sieur Nicolas Agard, qui était tout près, d'où elle a été portée là où on la voit à présent. Les lettres des quatre premières lignes sont à peu près de la même grandeur, celles de la cinquième sont plus petites et celles de la sixième sont encore moindres.

*va*LERIA LVC. . . .
LVCILLA
*c*N. CORNEL. LVCILIAN*o*
ET. PROTOCTETO. CONT

PIENTISSIMIS
ET. EVTYCHIAE (1).

Le sieur Sauret dans son recueil a restitué les lettres qui manquent, de telles manière qu'elles ne forment aucun sens. Il étoit bien facile de suppléer les lacunes, ainsi qu'il s'ensuit :

D. M
Valeria Luc.....filia
Lucilla
Cn. Cornel. Luciliano fratri
Et Protocteto contubernali
ou
Cn. Cornel. Luciliano
Et Protocteto contubernalibus (2).

1. C. I. L. t. 12, n° 901.

2. L'inspection de la largeur de la pierre ne permet pas de supposer qu'il y eut *contubernalibus ;* j'adopte plus volontiers le premier supplément. L. B.

Enfin le plus recommandable, le moins remarqué, et le plus intéressant des monuments d'Antiquités qui restent à Arles, est une colonne milliaire de marbre blanc, de plus de dix pieds de hauteur (1) dans son entier, laquelle a été trouvée chez les jésuites, qui l'ont fait scier par le milieu, pour l'emploïer au-devant des marches de leur Église, où les deux pièces servent de chasse-roues. Cette profanation, ouvrage de l'ignorance et de l'avarice des Révérends Pères, toute honteuse qu'elle est, me surprend mille fois moins que le peu de souci des officiers municipaux pour la conservation d'un morceau si honorable à leur patrie dont il rappelle et constate l'ancienne gloire. C'est sur la pièce de la gauche, qu'est gravée l'inscription, qu'on lit avec beaucoup de difficultés parce que les caractères, d'ailleurs maigres et affamés, ont souffert des injures du temps auxquelles elle est exposée. Tant d'auteurs en ont donné la notice, que je me serois dispensé de la joindre à ma lettre, si en la vérifiant je n'y avois observé quelque différence d'avec les copies qu'on en a publiées (2).

SALVIS DD NN
THEODOSIO ET
VALENTINIANO
P. F. V. AC. TRIVM
SEMPER. AVG. XV
CONS. VIR. INL
AVXILIARIS. PR
praeTO. GALLIA*rum*
DE ARELATE MA*ssil*...
M*i*L*i*ARIA PONI S
M P I

1. Rebattu lui donne 11 pans de longueur et deux pans de diamètre de pied. De son temps cette colonne étoit couchée sur terre, contre un mur qui séparoit les deux basses-courts des jésuites du côté de leurs classes.... Recueil m. 3. p. 51. L. B.

2. Gruter p. 159, n° 8. Seguin, Antiquités d'Arles, p. 53. Saxi. pontif. Arel. p. 58. Duport. Hist. de l'Égl. d'Arles, p. 353.

La dignité de Préfet du Prétoire fut la plus éminente de l'Empire et ne cédoit qu'à celle de l'Empereur lui-même (1).

À la tête des troupes, de la police, des finances, des magistratures et des jugements, elle réunissoit le droit législatif avec le moïen de se faire obéir ; et la seule précaution qu'on eut mise en usage pour lui en imposer, fut de la conférer à de simples chevaliers, de peur que l'excès de sa juridiction ne la rendit dangereuse. Mais quelque sage que fut cette réserve, Marc Aurèle commença de l'enfreindre en se faisant assister dans les Conseils par les Préfets du prétoire (2). Ce prince respecta pourtant les usages, en s'abstenant malgré son amitié pour Pertinax, qui parvint ensuite à l'Empire, de le nommer Préfet du prétoire parce qu'il étoit sénateur. Alexandre-Sévère passa outre (3) ; il donna aux Préfets du prétoire le grade sénatorial, pour les décorer davantage et éviter aux sénateurs le désagrément d'être jugés par un inférieur ; de sorte que son règne doit être regardé comme l'époque de l'illustration de cette charge,

1. Cod. 1. t. tit. 26. leg. 2 et 3. t. 52. leg. 4. 1. 7. t. 44. 1. 2 et 3. t. 42.1eg. 1. t. 62. leg. 32. 1. 10. t. 15. leg. II. t. 17.1eg 1 et 2 I. II. t. 12. t. 47. leg. 10. t. 24. leg. 4. suidas in verbo *Præf. Prætor. etc.* [C. I. L. t. XII, n° 5.494. — Les deux lettres M, P, à la dernière ligne de cette inscription, veulent dire *mille passus* (mille pas) ou milia *passuum* (id.), et le chiffre I, qui vient après, signifie que cette « colonne milliaire » est la première sur la route d'Arles à Marseille (de Arelate Massiliam, à la neuvième ligne), c'est-à-dire à 1 mille de la porte de la ville. C'est Auxiliaris, *vir illuster (illustrissime,* comme nous dirions, le plus haut titre de noblesse au commencement du Ve siècle), et préfet du prétoire de Gaules, qui a fait dresser cette borne, en 445 ap. J.-C., sous le règne de Théodose II et de Valentinien III (425-450), « *pieux, heureux, victorieux* » (P. F. V., à la 4e ligne), « *triomphants et toujours Augustes* » (fin de la 4e ligne et commencement de la 5e). La borne dite d'Auxiliaris est aujourd'hui au Musée Lapidaire.E. L. D.]

2. Capitolin. Marc Aurèle.

3. Lamprid. Alex. Sévère. c. 21.

dont la grandeur n'eut plus de borne (1). Ils furent qualifiés depuis *illustres, clarissimi, magnitudo, culmen, celsitudo, sublimitas, amplitudo, præcelsa, magnificentia, amplissimi, gloriosissimi, excellentia, sublimis, magnitudo, eminentia,* et quelque fois encore *parens, cæsarissimus* par les Empereurs (2). Enfin depuis Commode qui avoit abandonné le soin des affaires à Perennius, pour n'être pas distrait de ses débauches, cette charge acquit par degré une puissance excessive, et une autorité redoutable, qui dominoit sur tout (3). Le grand Constantin, effraïé et jaloux de tant de pouvoir, fut obligé de le diviser pour l'affaiblir. Non content de lui ôter le commandemant militaire, qu'il transporta à deux officiers nouvellement créés par lui, sous le nom des Maîtres des soldats (Magistri militum) l'un pour la cavalerie l'autre pour l'infanterie, il doubla le nombre des Préfets, que, depuis Auguste, leur instituteur, la politique avoit réduit à deux, afin qu'ils se continssent mutuellement.

Le premier fut celui d'Orient, le second eut l'Illyrie, le troisième eut l'Italie et l'Afrique, et le quatrième reçut en partage les Gaules (4), dont le département comprenoit la Transalpine, la Celtique, l'Espagne, et l'Angleterre ou Bretagne, divisées en 29 provinces, dent 17 dans les Gaules, 7 en Espagne, et 5 en Bretagne ; et qui formoient trois diocèses gouvernés sous ses ordres par autant de vicaires. Il eut sa résidence à Trèves jusqu'après l'an de J.-C. 390, qu'elle fut transportée à Arles, en considération de la fertilité du territoire de cette ville, et de sa situation avantageuse, qui la rendoit l'entrepôt du commerce de l'Europe (5). Les motifs de cette translation sont pompeusement

1. Voïez le code, le Théodosien, les authent. le novel. de Valentin.

2. Lamprid. c. 4 et 5.

3. Zozim.l. 2. Dion. 1. 5.

4. Pancirol. Not. Imp. Occid. c. 3. et Zozim. loco. cit.

5. Saxi. pontif. arel. p.32.

déduits dans le rescript adressé au Préfet Agricola par les Empereurs Honorius et Théodose le Jeune, le 13 mai 418, pendant le XIIe consulat du premier, et le VIIIe du second, pour le rétablissement de l'Assemblée provinciale (1), instituée à Arles par le Préfet Préconius, il y avoit environ 28 ans ; et qui avoit été suspendue à la suite de l'invasion du tiran Constantin dans les Gaules en 407. Enfin le prétoire des Gaules fut anéanti par l'irruption des barbares, qui s'emparèrent des païs dont il étoient composés et détruisirent l'Empire d'Occident.

Il est très vraisemblable que le renouvellement de l'assemblée, dont je viens de parler, donna non seulement une plus grande célébrité à la capitale où elle se tenoit, mais qu'aussi, en y augmentant le concours, elle inspira le dessein de rendre la route aisée et commode jusqu'à Marseille, frontière de la province, qui formoit par la mer le point de sa correspondance avec le reste de l'empire, et surtout d'en marquer les distances par des colonnes milliaires ; projet qui fut exécuté pat le préfet Auxiliaris en l'année 433, pendant laquelle l'empereur Théodose le Jeune étoit consul pour la quatrième fois avec Valentinien IIIe, qui exerceoit alors son 4e consulat. Cette réparation est bien formellement attestée par les paroles de l'inscription, que je crois ne pouvoir s'entendre que par *de Arelate Massiliam (usque) milliaria boni sanxit ou sancivit* (2). Ces termes paroissent exprès et décèlent l'erreur grossière

1. Lacarry. de Præf. Gall. Cette assemblée étoit composée de sept provinces, que l'on ne connoit guères bien, et qui, on ne sait trop à quel propos, faisoient pour ainsi dire un corps distinct de la Gaule au milieu de la Gaule même. C'est à tort que Pancirole, qui n'a pas connu cette division, croit (loc. cit. d.) que ce diocèse particulier embrassoit les 17 provinces des Gaules. Le P. Pagi a traité disertement de ce qui regarde les sept provinces. Voïez Blondel, de la prin. en l'Église. p. 703 et suiv. et ci-après n° 6° p. 71 de Bonnement.

2. Seguin, page 55, explique l's par *suasit,* expression qui ne convient

de M. Danville qui attribua à la ville d'Arles l'épithète de *Mamillaria* ; laquelle n'a d'autre fondement que l'application vicieuse d'un passage de Festus-Avienus, *De ora maritimâ,* où il est dit que pendant que les Grecs habitoient cette ville, elle s'appeloit *Théline,* mot qui dans leur langue signifie *mammelle.* D'autre part, il seroit peu correct qu'en annonçant ces milliaires, on se fut contenté de nommer le centre duquel elles partoient, sans indiquer le terme où elles alloient aboutir, comme il arriveroit si on lisoit avec ce géographe *de Arelate Mamilliariâ.* Combien d'autres objections à faire encore ? Je borne ici les réflexions qui naissent de la méprise de l'auteur de la *Notice de la Gaule,* ouvrage estimable à tant d'égards.

Quant aux trois initiales *M. P. I.* j'adhère à l'explication donnée par Seguin (1), *Milliare primum* parce qu'après l'avoir discutée, je n'ai rien trouvé de mieux à y substituer que *mille passus* ou *passuum unum* ou *mille passus infrà,* dictions incorrectes, que l'on ne doit pas préférer légèrement.

En voilà bien assès quant à présent sur les antiquités, qui se présente ici à chaque pas au devant des amateurs. Dispensès-moi, mon cher Biran, d'entrer dans la fatigante énumération des morceaux moins intéressants. Tous les quartiers, tous les recoins, toutes les caves des parties supérieures de la ville, sont jonchés de fragments de colonnes de marbre, de granite ou de pierre commune, de portions de fusées rompues, de chapiteaux, de socles, et même de figures enchassées au hasard dans les murailles extérieures des maisons, restes déplorables de la stupidité, ils affligent le savant sans l'instruire.

convient nullement à un officier qui étoit autorisé à faire des édits, que l'empereur seul pouvoit annuller. Voïez Cod. 1. 1, tit. 26, leg. 2.

1. Seguin, p. 53.

Le terrain situé au dessous de la ville, tout auprès du chemin du Pont de Crau, a été autrefois le lieu consacré à la sépulture publique ; et il a conservé le nom d'Alliscamps ou Champs-Élysées, qui rappelle sa destination primitive. Cet endroit est rempli de tombeaux de pierre creusés en forme d'auge, dont plusieurs avec leurs couverts. La plupart sont antiques : quelques-uns aussi appartiennent aux anciens chrétiens, qui croioient sanctifier les usages du paganisme en les adoptant d'après lui. Le nombre de ces monuments a fort diminué depuis un siècle (1), par la distribution que la communauté en a fait à divers seigneurs qui les ont demandés (2). D'autres ont été enlevés

1. « J'ai vu dans un portefeuille de Rebatu plusieurs billets donnés par les consuls, pour faire remettre et même conduire jusqu'à Lyon plusieurs tombeaux, dont la ville avoit délibéré de faire présent à des particuliers ; et notamment qu'en 1633 ils en donnèrent trois avec leur couvert au marquis de Saint-Chamond, dont deux étoient incomparables par la beauté du travail. Et en 1640, on en donna aussi trois en marbre au cardinal de Richelieu. »
[Il ne s'agit pas ici de Jean Armand du Plessis, le fameux cardinal-ministre, mais de son frère Alphonse, qui avait cédé l'évêché de Luçon à son frère Armand et que celui-ci tira du couvent des Chartreux où il s'était retiré pour le faire successivement cardinal, archevêque d'Aix et archevêque de Lyon. C'est à l'occasion de son départ pour Lyon que la Communauté d'Arles lui donna, par délibération du 26 février 1640, ces trois sarcophages, probablement retirés des Aliscamps. Un seul est resté à Lyon (aujourd'hui au musée de cette ville) ; celui dont la face principale représente *la Chasse du Sanglier de Calydon* est au musée d'Autun *(Congrès archéologique*, 43e session, 1876, p. 793.), et le troisième se trouve, parait-il, dans un château du département de la Loire. — E. L.D.]

2. Assez près d'Arles et aux environs de l'église champêtre, appelée aujourd'hui Notre-Dame-de-Grâce, est un terrain qui lors de la fondation de cette ville, avoit servi de sépulture aux payens, mais qui depuis l'établissement de la religion chrétienne dans nos contrées, avoit toujours été en grande vénération parmi les fidèles. Les martyrs et les saints évêques d'Arles y avoient été inhumés. On y voïoit autrefois

été enlevés furtivement ; et ceux qui restent, sont presque tous dégradés par le temps, et par l'abandon, dans lesquels on les a laissés, qu'à peine y en a-t-il quatre ou cinq à l'avenue

autrefois plusieurs oratoires antiques, construits sur les tombeaux de saint Trophime, le premier de nos évêques ; de saint Genez martyr, notre concitoyen, etc. Les corps de saint Concorde, de saint Honorat, de saint Hilaire avoient aussi reposé dans ce lieu, ainsi que ceux de beaucoup d'autres saints, connus de Dieu seul. On sait que les miracles de saint Genez engagèrent saint Appolinaire de Valence à visiter cette terre sanctifiée par ses prétieuses reliques. Nous voions encore des restes considérables de l'église bâtie dans le douzième siècle sur les fondements de l'ancien oratoire élevé sous l'invovation de saint Genez, immédiatement après son martyre. Cette église porte aujourd'hui le nom de Notre-Dame-de-Grâce. Les environs étaient jonchés de cercueils de marbre et de pierre. Pendant plusieurs siècles, le respect avoit fait conserver ce cimetière assez intact, et l'on n'avoit pas cru devoir le convertir à d'autres usages ; mais vers la fin du XVIe. et tout le cours du XVIIe siècle, une libéralité, une reconnaissance déplacées de la part de nos magistrats firent disparaître plusieurs des tombeaux de marbre et l'avarice tira un profit sordide d'un grand nombre de ceux de pierre. C'est pour arrêter cette dilapidation que M. de Mailly rendit l'ordonnance qu'on lit ci-derrière. L'autorité et la vigilence du prélat, les sentiments qu'inspirent des monumens religieux et antiques suspendirent pour quelque temps le désordre et la licence. La dévastation la plus scandaleuse a recommencé depuis quelques années et se fait si ouvertement que dans peu il ne restera aucun vestige de ce qui satisfaisoit la pitié des fidèles et la curiosité des amateurs de l'antiquité. Tous les jours l'on voit remuer les terres, fouiller le terrain, extraire et briser les tombeaux, ou les enlever pour servir d'abreuvoir aux animaux, dissiper les ossements et les cendres sans avoir rempli aucun des devoirs que le Rituel prescrit, quand des raisons légitimes rendent les exhumations nécessaires. Le peuple scandalisé crie au sacrilège, mais c'est en vain. Aujourd'hui même, j'ai vu briser un tombeau du tertre contre lequel sont appuiés les restes de la chapelle ruinée de Saint-Bourdon (Bertulphe) dans lequel étoient encore les ossements d'une des victimes de la dernière peste. J'ai eu beau représenter, les ossements ont été jetés parmi les décombres. Les

à l'avenue de l'Église des Minimes, dont les épitaphes soient lisibles. Je les citerai selon leur rang.

Tombeau de pierre qui est sur le chemin de l'église Saint-Honorat, du cotté gauche, près de la chapelle de la maison de la

ouvriers m'ont adressé avoir la permission de nos magistrats de tirer de la pierre pour réparer les chaussées de ce tertre, où ont été ensevelis, dans des anciens tombeaux de pierre enfoncés en terre, les consuls, les prêtres, les religieux et autres personnes de considération, qui moururent au service des pestiférés lors de cette dernière contagion. Comme la religion n'a pu empêcher que tout ne fut saccagé dans le cimetière des Aliscamps, la curiosité même n'a pas fait épargner les urnes romaines et les tombeaux payens, la plus part chargés d'inscriptions, et qui placés les premiers étoient les plus enfoncés en terre. Une profanation aussi révoltante digne des siècles de barbarie, se commet impunément dans le XVIIIe, qui se prétend parvenu au plus haut point de politesse, de civilisation, de savoir, et au vû et sçu des magistrats, qui se piquent singulièrement d'être au niveau de leur siècle.

LAURENT BONNEMANT, prêtre, promoteur du diocèse d'Arles, ce 30 mai 1788.

Ordonnance de M. de Mailly

François de Mailly par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège Apostolique, archevêque d'Arles, primat et prince, conseiller du roi en tous ses conseils, etc. Ayant égard au comparant de nôtre Promoteur, faisons très expresses inhibitions et deffences aux tailleurs de pierre et autres qu'il appartiendra de creuser et tirer de la pierre dans le cimetière Saint-Honoré des Alyscamps aux endroitz où il y a de tombeaux enterrés, apeine d'être procédé contre les contrevenants par toutes les rigueurs du droit, et renouvelant les ordonnances de mon prédécesseur, deffendons de prendre ni transporter aucun tombeau dudit cimetière, à peine d'excommunication encouruë par le seul fait, tant par ceux qui ayderont à les prendre. Ordonnons que tous ceux qui depuis quatre années ont pris de ces tombeaux ayent à les faire remettre et transporter sur le lieu dans un mois, faute de quoi Nous Ordonnons qu'il sera informé contre ceux qui depuis ledit temps ont enlevé de ces tombeaux presté secours pour en enlever, ou permis d'en enlever, et au deffaut de preuve d'en venir par censures ecclésiastiques et monitoires pour estre

maison de la Tour (1). Deux génies qui volent, tiennent la tablette de l'épitaphe ; et à chaque cotté est une guirlande de fleurs et de fruits. Sur chacune des faces latérales suit la rainure qui est au devant. La première ligne est en plus gros caractère que celles qui suivent.

M. IVNIO. MESSIANO
VTRICL. CORP. ARELAT
EIVSD. CORP. MAG. IIII. F
D QVI. VIXIT. ANN. XXVIII M
M.V.D.X. IVNIA. VALERIA

ALVMNO CARISSIMO (2).

Il est à présumer que Junia Valeria fut la nourrice de M. Junius Messianus, à qui elle fit ériger ce tombeau, et je ne saurois penser que le mot *alumnus* puisse être entendu dans un autre sens, vis-à-vis d'un homme distingué dans son état et qui étoit ainsi à l'abri de recevoir d'autres secours de cette femme.

L'objet de la profession de l'*Utriclarius* ou *Utricularius* n'a guères été clairement deffini jusqu'à présent. Suétone rapporte de Néron : « Sub exitu vitæ palam vonerat produturum se partà victorià ludis, etiam hydraulam, et

estre ensuite procédé comme de droit ; voulant que nostre présente ordonnance soit leüe par nos curés dans leurs prones pendant trois dimanches consécutifs afin que personne n'en prétende cause d'ignorance.

Fait à Arles, le seize novembre mil sept cent deux.

Signé : DE MAILLY,
Archevêque d'Arles.

Par mandement de mondit seigneur l'Archevêque :
BEGOU, *greffier.*

1. [C'est la chapelle de *St Accurse,* dite *du Duel.* — Le tombeau en question se trouve aujourd'hui au *Musée Lapidaire* d'Arles, dans la chapelle n° 2, la seconde à gauche à partir de l'entrée de cette ancienne Église.]

2. C.I. L. t. XII, n° 733.

choraulam, et Utricularium », trois sortes de concerts, qui sont l'orgue hydraulique, le hautbois et la musette. Sertorius Ursalus (1) a été d'avis qu'*Utricularius* peut s'entendre de l'ouvrier qui fabrique l'instrumment comme de l'artiste qui en joue. J'en conviens avec lui. Mais ce compilateur aurait peut-être porté ses vues plus loin et changé de système, s'il s'étoit souvenu de certains traits d'histoire que le hasard m'a fait tomber sous la main ; il aurait appris que les troupes d'Alexandre poursuivant Bessus gouverneur de la Bactriane passèrent l'Oxus sur des outres remplies de paille (2) ; que les Espagnols qui servoient sous Annibal passèrent le Pô sur des outres enflées (3) ; que César traversoit souvent de même les rivières, qui se rencontraient sur sa route (4) ; que les Portugais avoient toujours dans leurs armées des outres pour cet usage (5) ; et que les Hongrois au XIIe siècle traversoient le Danube sur des outres de liège qui portoient leur bagage, leur personne et même leur cheval, qui servoit de voile, ainsi que l'outre leur tenait lieu de vaisseau (6).

Ces citations annoncent un métier tout différent de celui d'un faiseur de musettes, bien plus analogue à la situation et aux besoins de la ville d'Arles et plus digne aussi d'avoir formé un corps considérable tel qu'on présume qu'il a dû l'être par le nombre d'épitaphes qu'il en reste. Je suis persuadé que c'est celui qu'exerçait M. Junius Messianus. Mais ces outres navigables exigeoient des pilotes; voici donc deux nouvelles classes d'Utriculaires, le conducteur et le guide. Pour lequel se déterminer ? Si j'étois forcé de prononcer, j'opterois en faveur du dernier, en attendant d'être éclairé par la dissertation

1. De Not. Rom. verbo. fab. naval. utricl.

2. Quint. curt. 1. 7. c. 5. § 18.

3. Tit. liv. I. 21. c. 47.

4. Sueton. Cœsar. c. 51.

5. Cœs. de Bell. civil. 1. I.

6. Dicet. vit. Manuel. Commen. 1. 2. c. 7 § 7.

que M. Calvet, premier professeur en médecine à Avignon, a annoncé sur un monument de cette communauté, ouvrage intéressant par la singularité du sujet, et dont l'érudition de l'auteur fait l'éloge d'avance (1).

À la tête des Collèges de Rome étoit un de ces associés chargé du soin des intérêts communs. Ce directeur économique surveilloit les affaires de la société, l'assembloit au besoin, tenoit les registres, examinoit les comptes, les régloit, etc. et son inspection supérieure à celle du curateur, en différoit encore par le nom de Maître qui lui était affecté (2). Il avoit dans les provinces des vicaires, qui, à son exemple, mais subordonnément, y conduisoient leur communauté, et prennoient comme lui la qualité de maîtres, quoiqu'ils ne fussent dans le fond que sous-maîtres, *pro-magistri*, ou des substituts faits pour suppléer et représenter localement le principal. On ne sauroit contester que Messianus eût rempli cette place quelquefois, sans démentir son inscription, qui en fait foi, et dont les abréviations signifient *Utriclario corporis arelentensis, ejusdem corporis magisterio quater functo,* ou *magister quartum fuit.* D'où il résulte qu'elle ne duroit pas 5 ans, puisqu'un jeune homme décédé dans 29e année n'auroit pu l'occuper si souvent, dans le court espace de son adolescence à sa mort. Je suis même convaincu qu'elle étoit annuelle, par la répugnance que j'ai à imaginer qu'on en eût pourvu un enfant de 16 ans, et qu'on la lui eût continuée sans interruption, comme il seroit indispensable qu'on eût pratiqué, si elle eût été seulement triennale.

À côté du tombeau de Messianus il y en a un autre, qui n'a aucun ornement. On y lit avec peine l'inscription suivante. Il ne parait pas qu'il y ait jamais eu le D. M.

1. « Elle a paru en 1766 et l'auteur est du même avis que le commandeur de Gaillard. »

2. Dig. 1. 2. tit. 14. leg. 14.1. 47. tit. 8. leg. 9. 1. 50. tit. 16. leg. 57.

IVLIO PHILONI QVI VIXIT ANNOS
DECEM ET OCTO ET MENSES SEX

Il y a quelques mois que des ouvriers qui faisoient des creux pour des arbres, un peu plus bas du côté opposé ont découvert contre la muraille, un très grand tombeau de pierre, comme le précédent qui avoit été sans doute enfoui par des amoncellements de pierre, puisque j'en ai lu l'inscription dans la vie des archevêque d'Arles (1) où elle est à la vérité peu fidellement écritte.

Les caractères en sont très beaux, mais très mal conservés en grande partie ; et bientôt on ne les distinguera plus. Le tombeau a été transporté le 8 du mois dernier à cotté de la chapelle de Porcellet (2), gauche dans le même chemin. La première ligne est en plus grand caractères que les trois suivantes, et la dernière en plus petits que les précédens.

IVLIA ZOSIME
C. POMPONIO. POLY
CARPO. MARITO. PIEN
TISSIMO
ET SIBI VIVA POSVIT (3).

À gauche de la porte des prés des R. P. Minimes contre la muraille est un tombeau de pierre remarquable par la jonction des lettres *Æ* à la première ligne. Il est orné de trophées de musique à droite et à gauche de l'inscription, très proprement exécutés.

Ceux qui ont vu cette inscription, ont lu *exemplo fuit ;* et la phrase est ainsi bien plus dans l'usage ordinaire. mais aïant examiné de près le tombeau à diverses reprises, les lettres CI m'ont paru si bien marquées, que j'ai été forcé de préférer la leçon que j'ai suivie, parce qu'elle m'a paru

1. Pontif. Arelat. p. 157.

2. [Il est encore au même endroit.]

3. [C. I. L. t. XII, n° 836.]

être la vraie, quoiqu'il n'y ait pas de point après *EXEMPL*, ce qui peut venir de la vétusté de la pierre, qui a été fort dégradée par le temps (1).

Plus bas et du côté opposé est un autre tombeau de pierre, sur le devant duquel est une inscription dont la première ligne est en plus gros caractères que les deux autres.

T. VALERI. DIONYSI

D VALERIA. CHARIS. VXOR. ET. VALERI M
MARCELLVS. ET. FELICIO PATRI. PIISS (2)

Le long du mur, à gauche de la porte de la Cour qui précède l'Église des PP. Minimes, est un grand tombeau de marbre blanc, dont les quatre faces sont chargées de bas-reliefs très bien exécutés (1). Le premier représente une urne gardée par deux Harpies. Sur le milieu de la face opposée ou postérieure, est un arbre au-devant duquel on voit un beau lion, qui s'élance vers un centaure, placé à l'extrémité de la gauche, tenant de la main droite une massue levée, comme pour l'en frapper, et à l'autre extrémité derrière la croupe du lion, un second centaure

1. Saxi. p. 202. du *Pontif. Arelat*, en donne la figure, mais il a tronqué l'inscription.

[L'auteur lit]	[Le R. P. Dumont lit]
IVLIAE.LVC. FILIAE. TYRRANIÆ	IVLIAE. LVC. FILIAE. TYRRANIÆ
VIXIT.ANN. XX. M. VIII.	VIXIT. ANN. XX. M. VIII.
QVAE. MORIBVS. PARITER.ET	QVAE. MORIBVS. PARITER. ET
DISCIPLINA. CETERIS. FEMINIS	DISCIPLINA. CETERIS FEMINIS
EXEMPL.CIVIT. AVTARCIVS	EXEMPLO. FVIT. AVTARCIVS
NVRVI. LAVRENTIVS. VCXORI	NVRVI. LAVRENTIVS. VCXORI

[L'auteur a mal lu en lisant EXEMPL. CIVIT, il y a EXEMPLO. FVIT ; ce que l'auteur a pris pour un *C* est un *O* après lequel est un point suivit d'un F bien marqué et visible, lorsque l'on examine cette inscription avec un certain jour et à un point de vue favorable. Bonnemant.]
C. I. L. t. XII, n° 832.

2. [C. I. L. t. XII, n° 897.]

soutient à deux mains au dessus de sa tête une grosse pierre, dans l'attitude de vouloir en écraser cet animal, que je crois être l'emblême du deffunt, dont on a ainsi exprimé les traverses et la valeur. Enfin chacun des cottés est rempli par un sphinx. Le couvert est de pierre à deux pendans, taillé en forme d'écailles, ou plutôt de feuilles de lierre, ou de peuplier, qui portent l'une sur l'autre. Mais la différence de la matière et du travail dénote visiblement que c'est une pierre de rapport, étrangère au sépulcre, où elle a été ajoutée après coups et par occasion. La moulure supérieure qui règne autour de ce monument, renferme en partie l'épitaphe, qui est en petits caractères et commence par la frise de la face gauche, laquelle est entière et correcte et contient ces mots :

BENE, PAVSANTIIN PACE, FL, MEMORIO, VPQUI MILIT,

Toute la frise du ci-devant est occupée d'un bout à l'autre par la continuation de l'épitaphe, dont la vétusté a dévoré plusieurs lettres qui sont aujourd'hui indéchiffrables, voici ce qui en reste :

INT • JOVIANOS • ANNOS XVIII PRO • DOM • AN VI PRÆ LANCIARIS SEN... AN III COMES RIP AN I, etc.

l'inscription est terminée par une seconde ligne un peu mutilée vers le milieu, mise au dessous de la précédente, et tout au haut de l'urne cinéraire, placée au milieu des deux Harpies.

VIX, AN, LXXV PRAESIDIA CON MARITO DVLCISSIMO

Seguin (1) a donné cette inscription avec assez d'exactitude et presque dans son entier, soit qu'elle fut mieux conservée de son temps, soit qu'il eut été dirigé par

1. Antiquités d'Arles 1. 2. p. 28 et 29.

d'anciens mémoires. Il a lu après *prœlenciaris,* le mot *SPEC* dont l'*S* seul est bien marqué, les lettres *PE* se distinguent à peine, et le *C* est entièrement effacé. D'accord avec M. Terrin, il a interprété cette lacune par *prœlenciaris speculatorum principis,* qui était le premier lancier de la compagnie des gardes du corps, appelés *speculatores* (1) ou *spiculatores,* et non le chef de cette troupe comme il l'a légèrement avancé. Cette restitution m'a paru heureuse, et j'y ai acquiescé; quoique faute d'avoir aperçu les deux lettres qui suivent l'*S,* ou pour mieux dire, les aïant prises pour un *E* et une *N,* j'eusse cru d'abord qu'il fallait dire *prœlenciaris seniorum principis* relativement à la légion dite *lanciarii seniores,* qui étoit la première des six destinées à la garde du prince sous le commandement du premier maître de la milice d'orient, ainsi nommée parce qu'elle étoit armée de Sarisses ou piques longues et légères à la macédoniène, et distinguée par la qualification de *Seniores,* des autres lanciers appelés *Juniores,* qui composoient la dixième et dernière légion palatine du ressort du second maître de la milice, comme il est rapporté plus au long aux chapitres 38 et 44 de la notice de l'Empire d'Orient de Pancirole.

Je dois aussi à Seguin d'avoir démêlé le mot *conjunx* que j'ai parfaitement retrouvé à l'aide d'un peu d'attention, quoique sans son secours je n'en eusse distingué que les trois premières lettres. Après lui avoir rendu justice sur ces deux points, je vais vous donner mes idées sur le reste de l'inscription dans lequel nous sommes peu d'accord l'un et l'autre.

1. Ces satellites de l'empereur étaient armés de la lance et du bouclier. Voïez Suétone, Claud. c. 35 et Gall. c. 18. Ces inscriptions font foi qu'il y avoit des soldats de ce nom répandus dans les légions, et l'on trouve même des compagnies de spéculateurs qui y étoient attachées, ainsi qu'on le voit dans Fulvius Visimus, qui rapporte un monument où il est parlé en ces termes « scola speculorum Leg. I et II. adjutricum, piarum, fidelium. »

Je ne comprends pas en vertu de quoi il s'est figuré de rendre les initiales *V. P.* par *viro præclaro,* titre de pure imagination de sa part, et pour lequel il serait fort embarrassé de fournir un garant. Je lui aurois pardonné plutôt de les entendre par *viro perfectissimo* qui formoit le quatrième rang d'honneur (1) parmi les dignités de l'Empire. Mais en convenant de l'existence des *perfectissimi,* je suis très éloigné de penser qu'on puisse mettre dans ce nombre un homme, qui, en qualité de comte militaire, avoit le pas sur eux, étant du second ordre, ou celui des *spectabiles.* Car je n'imagine pas que l'on me dispute qu'on n'emploïat aux éloges funèbres la désignation la plus éminente de celui qui en étoit l'objet. Je présume donc que les lettres *V. P.* signifient *viro Patricio,* et puisque je suis en train d'érudition, j'écrirai ici, tout de suite, ce que j'ai appris touchant les patrices.

Constantin le Grand les inventa, à l'imitation des premiers

1. Les *illustres* formoient la 1re classe qui renfermoit les préfets du prétoire, les maîtres de la milice et celui des offices, les comtes qui n'avoieut eu sous Constance que le titre de *perfectissimi* (Ammian. Marcelin.), mais qui insensiblement en usurpèrent de supérieurs ; et autres palatins supérieurs. Dans la seconde étoient les palatins du second ordre, avec les proconsuls, les vicaires, les comtes militaires et les ducs sous le nom de *spectabiles.* Ensuite venoient les consuls et les consulaires, les présidents et les correcteurs des grandes provinces et les sénateurs appelés tous *clarissimi.* Il y eut cependant quelque variation à l'égard des derniers, comme on peut le voir dans Isidore (origin. l. g. c. 4), ils étoient suivis des *perfectissimi,* qui étoient les gouverneurs et présidents des petites provinces, et avoient le pas sur chevaliers, lesquels ne prenoient que la seconde place après les *clarissimi,* ainsi qu'il est ordonné par une loi de Valentinien (cod. 1. 12. tit. 32) ; à cette place étoient les *egregii,* qualité peu considérée, aussi bien que celle de *perfectissimi,* dont rabaissement successif est décidé par Simmaque (1. 3. ep. 41), qui appelle ainsi le Rationel Bassiamis, et par une autre loi de Valentinien, qui n'exclud de cette dignité que les personnes abjectes (Cod. l. 12. tit. 33.).

patriciens de la République Sa vanité charmée d'illustrer un corps, qui étoit son ouvrage, les mit au dessus des Préfets du Prétoire, qu'il affecta d'avilir, parce que leur pouvoir excessif lui en imposoit trop. Conseillers nés du prince, il n'y eut pourtant parmi eux qu'une certaine quantité d'admis dans les délibérations d'État ; et ceux-ci étoient caractérisés par l'épitèphe de *præsentiales* ou *in actu positi,* génériquement appelés *Patres,* comme les anciens sénateurs de Rome ; l'Empereur lui-même les nommoit ainsi ; mais leur qualification directe et personnelle a été celle de *excelsi magnifici viri excellentissimi judices,* et quelquefois *illustres,* quoiqu'ils fussent réellement avant les *illustres,* et les premiers des *superillustres,* puisque les préfets étoient au dessous d'eux (1). Le Patriciat est pareillement désigné par les mots de *sublimis* et de *summa dignitas,* qui attestent sa grandeur (2).

Revêtus d'une dignité permanente, et qui ne finissoit qu'avec la vie, ils étoient quelquefois chargés de départemens, de provinces soit pour le civil, soit pour le militaire (3). Mais la durée de cette administration purement amovible, dépendoit de la volonté de l'empereur (4). Et c'est d'elle qu'il faut entendre le terme *d'expatricii,* employé dans une loi de Zénon. C'est dans le même sens que Pancirole a avancé que les patrices n'avoient pas d'administration. Leurs prérogatives flatteuses égaloient leur décoration. Soustraits au pouvoir paternel par le brevet de patrice, ils étoient censés chefs de famille, n'étant pas juste, dit sagement la loi (5), que l'empereur ne put faire ce dont un

1. Cassiod. 1. 8. ép. 10. cod. 1. 12. tit. 17. leg. 4. 1. 10. tit. 31 leg. 64.

2. Cassiod. 1. 4. ép. 2.

3. Constant. Porphyr. de administ. imper. T. 27. Cassiod., liv. 6, p. 2.

4. Cod. 1. 3, tit. 24, leg. 3, in Notic. imp. Or. c. s. in fine.

5. Institut. l. I, tit. 12. leg. 4. eod. l. 12. tit. 3. leg. 5.

particulier étoit le maître envers ses enfants ; et que l'homme qu'il appeloit son père restât soumis à la puissance d'un autre (1). Il leur étoit permis de poursuivre par procureur toutes leurs affaires, en demandant. Si l'on intentoit contre eux une accusation criminelle, ils étoient tenus de se deffendre en personne. Mais la connoissance en étoit réservée à l'empereur ou à des commissaires d'attribution désignés par lui ; ils avoient alors le droit de séance dans la salle du Conseil (2) au-dessous des juges, à qui il était interdit de prononcer ni peine contre eux, ni sentence sur leurs biens, sans le congé ou l'ordre exprès de la Cour ; et cette immunité s'étendoit à leurs accusateurs, lorsqu'ils étoient d'un grade égal. Quant aux patrices honoraires et sans fonction, ils étoient exclus du privilège de siéger pendant l'instruction de leurs procès criminels, et ils devoient comparoitre au tribunal du préfet du prétoire, du préfet de la ville ou du maître des offices, selon que l'empereur le jugeoit à propos.

Quoiqu'ils n'eussent par état aucune autorité accidentelle, destinés à éclairer le souverain, ils devenoient le lien commun entre lui et ses sujets et servoient à tempérer la dureté d'un gouvernement despotique. Mais ils se ressentirent de l'instabilité des établissements nouveaux que le préjugé n'a pas encore consacrés ; et leur rang varie aussi souvent que le titre qu'on leur donnoit. Gratien, Valentinien et Théodose (3) dérogeant à leur institution, ordonnèrent que le consul précédât tous les dignitaires, de telle sorte pourtant que si le patrice l'avoit été, il auroit le pas sur les consulaires ; et dans ce point de vue le patriciat tenoit le

1. Institut. 1. 4. tit. 4. leg. 10.

2. Cord. 1. 3. tit. 24. leg. 3.

3. Cod. Théodos. leg. de Coss. Sirmond, ad. Epist. 16. 1, 5. Sidonii Appolinar. Il est vrai que les consuls furent aussi affranchis ensuite par Justinien du pouvoir paternel (I. vel. 81. tit. 9) mais sans reprendre le pas sur les patrices.

milieu entre le consulat et les préfectures ; disposition inconséquente et bizarre dans le fond en ce que les consuls demeuroient dans la dépendance domestique, tandis que le patriciat émancipoit de droit celui qui en étoit pourvu ; et qu'il étoit absurde que le rang intermédiaire obtint une faveur brillante, qui étoit interdite au grade prééminent. Zénon lui rendit son lustre, et l'assura autant qu'il dépendoit de lui, en marquant les principales charges de l'empire, comme autant de degrés pour y parvenir. Il est dit dans sa Constitution (cod. 1. 12. tit. 3, leg. 3) que l'honneur du patriciat, qui est supérieur à tous les autres, ne pourra être accordé à personne, qu'il n'ait auparavant joui du consulat, de la préfecture du prétoire ou de celle de l'Illyrie ; ou qu'il n'ait du moins été préfet de la ville, maître de la milice ou des offices. Cet arrangement paroit plus exact et moins réfléchi ; car le trône reçoit un nouvel éclat de l'illustration de ceux dont il est environné ; pourvu que les peuples, déjà accoutumés à les respecter, ne regardent pas leur élévation comme un jeu du caprice et de la faveur.

Justinien innova encore, et altéra en plusieurs points la loi de Zénon (1). Il donna la préférence au préfet de la ville ; il plaça ensuite les patrices, puis les consuls selon leur classe, de façon que les consuls ordinaires alloient avant les consuls honoraires. Après venoient successivement les préfets, les maîtres de la milice et les autres illustres, qui tous avoient droit de suffrage dans le Sénat ; et par un contraste étrange, il autorisa ceux-ci à recevoir des brevets de patrices, quoiqu'ils n'eussent été ni consuls, ni préfets. Tant de facilités aboutissaient au mépris et ce fut ce qui arriva imperceptiblement.

Il n'est pas douteux que les Joviens furent établis par Dioclétien en l'honneur de Jupiter, pour qui il avoit une vénération si particulière, qu'il prit lui-même le nom de

1. Novel 62. tit. 17.

Jovius (1). Cette milice, destinée spécialement à la garde de l'Empereur, à la suite duquel elle marchoit toujours, comprenoit deux légions distinguées par les noms de *Seniores* et *Juniores* (2). La première servoit sous le comte d'Italie, et se trouvoit au premier rang des douze légions palatines, commandées par le chef en exercice des troupes d'Occident (3). La dernière avoit son département dans l'Illyrie, et c'est la seconde des six légions palatines, soumises au premier chef en exercice des troupes d'Orient (4). On sait que le comte Vanonien, père de l'Empereur Jovien, fut à la tête de ce corps, dont il donna le nom à son fils, qui devint par ses services le premier des gardes. Maximien associé à l'Empire par Dioclétien, forma aussi, à son exemple et pour la même fonction, deux autres légions appelées les Herculiens, séparées en jeunes et vieux comme les Joviens, qu'elles suivoient dans l'ordre du tableau des deux parties de l'Empire. Et par imitation exacte, il leur imposa le nom qu'il avoit adopté pour lui-même. Mais on est persuadé qu'il fut moins déterminé à le choisir à cause de sa dévotion pour Hercules, que par un effet de sa vanité (5), et affin de rappeller indirectement le souvenir du secours qu'il avoit donné à son associé dans la révolte des paisans des Gaules ; comme ce Dieu qu'il prenoit pour son patron avoit secouru Jupiter contre les Titans.

Seguin, poursuivant son exposition, détermine l'emploi *Pro. Dom,* que Memorius exerça pendant six ans, par *Protector Domesticus,* qui est la qualification d'une milice composée de cavalerie et d'infanterie, laquelle, par sa considération et par sa païe, tenoit le premier rang entre les

1. Ammian Marc. R. 25 jusqu'à 29. Veget. de re milit. 1.r.c.17.

2. Pancirol. Not. imper. Or. c. 38. et Occid. c. 21.

3. Magister militum prœsentiatis occidentis.

4. Magister militum prœsentiatis occidentis.

5. Sigond. Imp. Occid.

prétoriens. Je ne comprends pas comment Pancirole (1) ose avancer que ces soldats furent mis sur pied par Gordien le jeune, tandis qu'ils étoient connus dès le temps de Caracalla (2).

Capitolin parle aussi d'eux (3). Au reste ils changèrent aussi de nom sous les princes grecs qui les appelèrent Spatarii.

Éloignés du service militaire des armées, ils étoient uniquement destinés à la garde du palais, et à celle de la personne de l'Empereur, qu'ils accompagnoient partout.

Leur Primicier ou Tribun obtint sous Valentinien, Valens ou Gratien la dignité de *Spectabilis* dont j'ai déjà déterminé le grade ; et les dix qui venaient après lui jouissaient des honneurs consulaires, ou du *Clarissima*, c'est ce que nous apprend le code, L. 12. tit. 17. leg. 2. Je ne pousserai pas plus loin cet éclaircissement, qui est traité d'une manière assez étendue dans le passage de Pancirole que j'ai noté ci-devant. Mais sans prétendre que mon opinion doive prévaloir sur celle de l'Antiquaire d'Arles, je me crois aussi bien fondé à lire *procurator domus.* Ce titre est le même que celui de *Rationalis,* et j'ai le code (4) pour garant. Ces officiers, appellés aussi *procurator rei dominicæ*

1. Notic. Imp. Orient. c. 89.

2. Spartien, dans sa vie, c. 6 rapporte que passant de Thrace en Asie, il fut au moment de faire naufrage et qu'il descendit avec ses protecteurs dans une chaloupe, d'où il passa sur la galère du commandant de l'escadre. Il ajoute, c. 7, qu'il fut tué à mi-chemin de Canes à Édesse, étant descendu de cheval pour verser de l'eau, et environné de ses protecteurs, qui avoient conspiré sa mort, ces termes précis marquent sans ambiguïté leur état et leurs fonctions.

3. Vie des deux Maximins c. 14, où il nous apprend que le vieux Gordien aïant été salué Auguste avec son fils à Tysdre vint à Carthage avec une pompe roïale, avec ses protecteurs et ses faisceaux ornés de laurier. Voilà qui parait également clair à ne pouvoir s'y méprendre.

4. L. 3. tit. 26. leg. 8. Ibid. liv. 10. tit. 1. leg. 9.

étoient les délégués du *comes rei privatœ,* ou *privatarum largitionum,* pour faire dans les provinces le recouvrement du droit du Fisc (1), et des autres revenus de l'Empereur ; et ils dépendoient en sous ordre du comte des Maisons. Leurs qualifications différoient suivant le genre de leurs fonctions, qui étoient fort variées et celles-ci sont détaillées en tant d'endroit, que je m'abstiendrois d'en parler davantage, pour éviter l'ennui des répétitions, sans une idée que me fournit l'adresse de la loi 16 au code Theodosien, de *bonis proscriptorum,* où l'administrateur des biens de Gildon comte d'Afrique est nommé comte et procureur de la Maison.

Ce seigneur qui descendoit d'un roi du païs, se révolta contre Honorius, et s'étrangla en 398, pour prévenir le châtiment de ses crimes ; mais son patrimoine fut confisqué. Si les possessions de Gildon étoient dans sa patrie, comme il est naturel de le supposer, ne seroit-il pas également probable que c'est à leur régie que Flavius Mémorius a été préposé ? La dernière dignité dont il fut décoré, engage à croire qu'il étoit peut-être africain lui-même ou qu'il avoit des attenantes considérables dans la province et à quel de ces deux titres que ce soit, une pareille charge le regardoit de préférence. Je vous expose les difficultés ; c'est à vous de les résoudre.

1. Ibid. 1. 9 tit. 27. leg. 5.

(À suivre).

Assemblée Générale du Dimanche 29 Mars 1908

Extrait du Procès-verbal

L'Assemblée générale annuelle de la Société des Amis du Vieil-Arles s'est réunie dans la grande salle de la Mairie, le dimanche 29 mars 1908, sous la présidence de M. Lieutaud, son président.

Celui-ci rappelle en quelques mots l'œuvre accomplie pendant l'année écoulée, outre l'impression de notre *Bulletin* et comprenant toujours au moins 75 pages par trimestre, la Société a fait restaurer à ses frais la statue d'Auguste qui est maintenant la pièce capitale de notre Musée lapidaire, tout récemment encore elle a exhumé une stèle funéraire à quatre personnages avec inscription, qui a également été portée au même Musée. Enfin, elle a fait cadeau à tous ses membres actifs du beau volume du Congrès des Sociétés savantes, tenu à Marseille à l'occasion de l'Exposition coloniale de 1907, ouvrage contenant 52 Mémoires sur la Provence.

À propos de la dernière découverte archéologique faite par la Société, c'est-à-dire de la stèle précitée, M. le Président s'est déjà occupé de pouvoir faire abattre et fouiller le mur de soutènement du Boulevard Vauban qui n'est autre que l'ancien rempart du XIIe siècle, construit en toute hâte avec les précieux débris du Théâtre antique et d'autres monuments romains disparus. Nul doute que ce mur ne renferme des richesses qui viendraient ajouter au patrimoine artistique de notre ville un éclat et une renommée que nulle autre ne peut lui disputer, la preuve en a été faite lors de l'agrandissement du Jardin Public et l'on

se rappelle les fouilles sensationnelles qui ont mis à jour un restant de l'arc Admirable, des fragments de la meta du Cirque, des bas-reliefs, des chapiteaux, etc. (1) ; il y a donc là une mine qu'il serait criminel de laisser inexplorée. La dépense d'une telle œuvre est certes bien au-dessus de nos moyens, mais les Pouvoirs Publics nous venant en aide, avec le secours de la Société archéologique des Fouilles Françaises, il ne faut pas désespérer de voir ce projet se réaliser, on opèrerait chaque année sur une longueur de 20 mètres et si le succès répond à nos prévisions, qui sont des certitudes, il se pourrait très bien que les subventions se multiplient, la Société des Amis du Vieil-Arles, qui en prend l'initiative, n'aurait-elle dans son existence que cet acte à son actif qu'il lui suffirait pour laisser un souvenir durable aux Arlésiens.

M. Jean-Gautier Descottes, trésorier, donne ensuite lecture du rapport de la situation financière de la Société dont voici le résumé :

RÉSUMÉ DES COMPTES

de la Société des Amis du Vieil Arles pour 1907.

RECETTES :

En caisse au 1er janvier 1907.....1397,15
Subvention du Conseil général, pour 1906……500
Subvention du Conseil général pour 1907…….500
Encaissement des cotisations 696
Vente au numéro du Bulletin.....……..51
Intérêt de notre dépôt à la Société Générale……14,90

Total des recettes…....3159,05

1. Voir *Monde Illustré* du 28 février 1903.

DÉPENSES

Impression du Bulletin…….....822,40
Frais d'administration 7,30
Frais d'envoi du Bulletin 50,65
Frais de recouvrement de cotisations……56,50
Copie de documents, propagande, etc.....26,50
Achat du Corpus (tome XII).....102,50
Note, Imprimerie Jouve…….....5
Note, Imprimerie Valentinoise 141,20
Note pour les restaurations du buste d'Auguste...336,40
Primes de la Sequanaise….....383,30

Total des dépenses……..1931,75

BALANCE :

Recettes…….3159,05
Dépenses……...1931,75

Excédent des recettes :..1227,30

Après cette lecture, qui ne provoque aucune observation de la part d'aucun membre de l'Assemblée, M. le Président remercie M. Gautier Descottes, trésorier, du zèle et du soin qu'il apporte à la gestion de nos finances et passant ensuite à l'ordre du jour, il est procédé suivant l'art. 5 de nos Statuts au renouvellement de 4 membres sortants du Comité qui sont, par ordre alphabétique : MM. Arnaud, Aubert, Besse et Castel. À l'unanimité ils sont réélus et maintenus dans leurs fonctions.

NÉCROLOGIE

Si depuis le début de notre Société (juillet 1903) nous n'avions pas encore eu à déplorer la perte de l'un des nôtres, par contre nous sommes obligés d'enregistrer dès le premier trimestre de 1908 deux décès qui sont à tous les points de vue une perte regrettable pour notre Société.

Le premier en date est celui du colonel Sauret, décédé à Bar-le-Duc le 22 mars 1908. D'une vieille famille de soldats arlésiens, le colonel Sauret avait marché sur les traces de ses aînés qui guerroyaient depuis la Révolution. Quand il prit sa retraite, il ne put complètement se détacher de son régiment, le 94e de ligne, et il se fixa à Bar-le-Duc où officiers et soldats pouvaient être encore l'objet de sa sollicitude, néanmoins il n'oubliait point Arles sa ville natale et il fut l'un des premiers à s'inscrire parmi les membres de notre Société.

La seconde perte que viennent de faire les amis du vieil Arles est celle de M. Monnier, ancien sénateur et maire d'Eyguières. Ami éclairé des arts, très attaché aux traditions provençales il subventionnait largement toutes les Sociétés qui se réclamaient de lui, on ne faisait jamais en vain appel à sa générosité, aussi n'a-t-il laissé que des regrets dans la région ; la Société des amis du vieil Arles adresse à sa veuve et à tous ceux qui pleurent sa mort l'expression de sa bien sympathique condoléance.

A. L.

LES RUES D'ARLES

La rue Laurent Bonnemant

(suite)

La circonscription paroissiale de St Laurent renfermait, en 1790, une population de deux mille quatre cents âmes ; elle était desservie par un curé (nommé jadis par l'archevêque et depuis l'an 1625 par le Chapitre) secondé d'un vicaire. Le dernier curé de St Laurent a été l'abbé Meissonnier, le dernier vicaire ou secondaire fut notre savant abbé *Laurent Bonnemant.*

Deux maisons de la rue Saint Laurent sollicitent notre attention, par les noms historiques qu'elles rappellent et par les souvenirs qu'elles évoquent. À vrai dire, l'une d'elles appartient plutôt au *quai de la Roquette,* dont elle forme bordure ; elle fait angle à l'extrémité occidentale de notre rue, dans l'île 102, face au Rhône. Nous aurons lieu d'en reparler ; nous nous contenterons aujourd'hui d'en faire mention. Connue sous le nom de maison *Bonafoux* (1870), elle était autrefois (1618, 1735) désignée sous la dénomination de « grande maison d'Aiguières » ; en 1525, c'était le manoir de Boniface de Parade. *Aiguières, Parade,* ces deux noms retentissent souvent dans nos fastes ; pourquoi faut-il que le second soit devenu l'apanage d'une rue tellement déshéritée qu'on pourrait ne voir, dans l'appellation qui la décore, qu'une ironique antiphrase ?

— « Quelle drôle d'idée, me disait dernièrement un touriste, ont eue vos compatriotes, d'affubler de noms pompeux et même illustres de misérables ruelles souvent

infectes ! Singulière façon d'inspirer le respect des grands noms ou d'honorer le mérite ! »

— J'ai répondu que dans beaucoup de villes, et non des moindres, on trouve des rues pareilles où s'étalent des noms de saints, ce qui n'est pas une moindre irrévérence, et que les yeux du public ne s'en offensent point. — « J'en conviens, m'a-t-il répliqué. C'est un legs du moyen-âge ; mais cet usage s'autorisait d'une raison édilitaire, d'un intérêt de salubrité qui n'existe plus aujourd'hui. Ce n'était point une simple inscription, c'était l'image même du saint qui s'étalait à l'entrée de la rue, et de préférence en un coin — et ce coin s'imposait ainsi au respect... »

L'explication est ingénieuse ; elle demanderait une démonstration, et ce n'est point à la traverse Parade qu'il faudrait aller la chercher. Mais revenons à notre rue *Laurent Bonnemant.*

Aux XVIIe et XVIIIe siècles, cette rue était désignée parfois sous la dénomination de rue de Messieurs de la Tour ; on l'appelait aussi, mais plus anciennement, la rue de Balbi.

Le manoir de la famille *De Balbi* — qui devint plus tard l'Hôtel *de La Tour* — subsiste encore, mais bien défiguré par des aménagements modernes ; il fait face à la grande porte de l'ancienne église St Laurent. On citait autrefois, comme digne d'attention, sa décoration intérieure et notamment sa lanterne d'escalier, d'un assez bon style Renaissance.

La famille De Balbi, dont le nom figure plusieurs fois dans nos fastes consulaires, florissait au XVe siècle ; un de ses membres — le plus connu — *Floret de Balbi*, mourut de la peste en 1468, étant premier consul, et fut inhumé dans l'église St Trophime, où l'on voit encore son tombeau adossé au mur, dans le bas-côté de droite, tout près de l'entrée. Une tradition populaire veut que ce modeste monument, rongé par le temps et qu'aucune inscription ne signale, recouvre les restes de l'un des constructeurs de

cette église. On peut concilier cette tradition avec la vérité historique en admettant — selon toute vraisemblance — que Floret de Balbi a pu être l'un des *ouvriers (operarii* — on dirait aujourd'hui *fabriciens)* qui présidèrent à l'œuvre monumentale — et bien regrettable — de la transformation intérieure de notre vieille basilique, sous l'épiscopat du cardinal Louis Allemand.

Le manoir des Balbi passa, peu de temps après, en la possession de *Foulquet de la Tour.*

La famille de la Tour, originaire de Naples, venue en Provence à la suite d'un prince de la maison d'Anjou, s'est créé de belles pages dans notre histoire locale, sa robustesse héréditaire, son tempérament belliqueux, sa belle vaillance lui valurent un surnom caractéristique et fameux : *li brau.* Mais ce n'est pas seulement dans nos *Annales* qu'on retrouve son souvenir. Les domaines ruraux de Remoules et de La Tour du Brau, en Camargue, la chapelle de St Accurse aux Aliscamps, un petit monument tumulaire dans notre basilique primatiale, etc... parlent encore d'elle à ceux qui savent interroger les vieilles pierres.

L'hôtel des De la Tour, situé, comme nous l'avons dit, vis-à-vis la porte principale de l'église St-Laurent, fut, en 1622, le théâtre d'un drame sanglant que l'abbé L. Bonnemant raconte ainsi :

« Le 19 mai, fut tué, à deux heures du matin, Jacques d'Arlatan de Beaumont, fils unique de Melchior d'Arlatan de Beaumont et de Marie de Faucher. C'étoit un mauvais sujet qui avoir des inclinations fort basses. Lui et deux autres méchants garnements, Jacques de Viguier et Trophime Claude François de Saxy, depuis marquis d'Anduze, courant toutes les nuits les rues d'Arles, insultoient et battoient ceux qui avoient le malheur de les rencontrer. Ils en vinrent à forcer les portes des maisons et à les piller. On le savoit, on les redoutoit, et personne n'osoit

en porter plainte au Commandant de la Province qui, au défaut de nos Consuls, auroit pu remédier au désordre.

« Enfin, ces trois bandits ayant appris que l'on avoit mis en dépôt chez M. de la Tour une vaisselle considérable en argenterie, ils essayèrent plusieurs nuits de suite de pénétrer dans la maison... Madame de la Tour, Marguerite Ursule de Biord, épouse de Jacques de la Tour, femme haute et impérieuse, leur fit dire qu'elle n'entendoit pas raillerie, et que certainement il leur mésarriveroit s'ils y revenoient.

« Ils se moquèrent de la menace et tâchèrent d'entrer dans la cour de la maison dans la nuit du 18 au 19 may 1722. Le cuisinier de la maison étoit en sentinelle sur le mur ; il tira un coup de fusil chargé à balle qui tua sur le champ Jacques d'Arlatan. Son corps resta étendu au milieu de la rue, en travers du ruisseau, jusques à six heures du matin, qu'il fut vu par les officiers de la justice, qui firent semblant de le méconnaître. On le mit dans la chapelle de Notre-Dame de Bon-Voyage à St-Laurent, d'où il fut transporté le soir dans l'église des Grands-Carmes, et inhumé dans le tombeau de sa famille.

Au bruit du coup de fusil qui avoit tué ce misérable, tous les voisins se réveillèrent, se mirent aux fenêtres et crièrent au voleur. Ses camarades prirent la fuite et s'absentèrent quelque temps de la ville.

« Un religieux fut chargé d'annoncer cette triste nouvelle au père du défunt ; à peine eût-il entendu les premiers mots qu'il dit : *Il y a longtemps que je m'y attendois...* » (L. Bonnemant, *Nobiliaire*, I, *verbo d'*ARLES *ou* d'ARLATAN, page 6).

Ainsi finit misérablement le dernier rejeton d'une des plus grandes et des plus glorieuses familles d'Arles.

C'est à deux pas de l'église St-Laurent, dans la rue Giraud, et sur l'île portant aujourd'hui le n° 100, que naquit, le 11 février 1741, notre savant abbé Laurent Bonnemant. Il vint au monde le troisième de cinq enfants

de Claude Bonnemant, contrôleur des Fermes du Roy, originaire de St-Germain en Laye. Amené dans Arles par ses fonctions, Claude Bonnemant s'y était fixé par son mariage avec Anne Donis (ou De Donis, fille d'un bourgeois enrichi par le négoce de son père et qui avait des prétentions à la noblesse) (1).

Cadet de famille, Laurent Bonnemant fut, dès son enfance, dirigé vers l'état ecclésiastique ; c'était l'usage, aux cadets, d'être d'Eglise, quand ils ne pouvaient être d'épée. Il étudia chez les Jésuites, à Grenoble, à Marseille, à Paris, brillant toujours au premier rang parmi ses condisciples et témoignant déjà pour les recherches historiques des dispositions remarquables par leur précocité. Mais il manifestait, paraît-il, des aptitudes moins vives pour l'état sacerdotal ; car il atteignit la trentaine sans avoir franchi le plus modeste des ordres mineurs.

Il reçoit enfin la prêtrise à l'âge de 33 ans (16 juin 1764), est nommé vicaire à Mouriès, puis à Beaucaire, où il demeure près de deux ans, et obtient finalement d'être placé comme secondaire à l'église paroissiale St-Laurent, dans sa ville natale. Ce fut son dernier poste ; absorbé par

1. De cette union naquirent :

1° Augustin Bonnemant, qui fut mousquetaire du roi, épousa Thérèse Simon, fille de l'archivaire de la ville, et alla mourir, jeune encore, en Amérique, (avant l'année 1760).

2° Marie Bonnemant, qui épousa Antoine Lions, bourgeois.

3° Laurent Bonnemant, dont il va être parlé.

4° François Bonnemant, qui devint huissier de la chambre du Roy, sous Louis XVI, et qui vivait encore avec ce même titre sous la Restauration.

Et 5° Honoré Bonnemant, « peu connu dans l'histoire ».

Augustin, le fils ainé, fut le père de l'avocat Guillaume Bonnemant (auteur d'un traité des *Prises maritimes* d'après le Jurisconsulte espagnol F. J. d'Abreu, et d'un volumineux ouvrage sur les *Maximes du Palais).* Guillaume Bonnemant prit part comme député du Tiers-État pour la Sénéchaussée d'Arles, aux États Généraux de 1789 ; il fut plus tard juge à Paris, puis revint se fixer à Arles, où il mourut à l'âge de 73 ans, le 4 mai 1820, laissant un fils, Augustin, deuxième du nom.

Cette filiation et ce parentage sont peu connus ; nous avons jugé utile de les établir, parce qu'ils ont donné lieu à des erreurs, dont M. Honoré Clair lui-même n'a pu s'affranchir.

ses études historiques, et dénué d'ambition, il ne parvint pas même aux honneurs du canonicat (1).

Cependant son érudition en matière ecclésiastique attirait sur lui l'attention d'un nouvel archevêque d'Arles, Mgr du Lau, qui entrevoyait en lui un collaborateur précieux pour la réalisation de certains projets, et lui conférait le titre de promoteur du diocèse. C'était une fonction plutôt qu'une dignité l'abbé Bonnemant n'en restait pas moins simple secondaire (on dirait aujourd'hui « simple vicaire »). Un autre eût certainement trouvé là une belle occasion d'avancement : notre abbé ne sut y rencontrer qu'une sorte de pierre d'achoppement où il se buta et qui faillit le brouiller avec l'archevêque. Chargé par celui-ci de préparer et rédiger un projet d'un nouveau bréviaire pour le diocèse, il ne voulut pas incliner son érudition devant certaines idées du prélat (moins initié que lui aux traditions de l'église d'Arles) ; il soutint âprement des propositions peu conformes à ces idées, et, dans un mouvement de vivacité, il s'oublia jusqu'à jeter aux pieds de Mgr du Lau le projet manuscrit qu'il avait dressé, et il partit brusquement en disant qu'il « ne s'en mêlait plus ». L'archevêque, très bon naturellement en même temps que politique très fin, dévora l'affront, et cette sortie inconvenante de l'abbé n'eût d'autre conséquence que de faire briller une fois de plus la mansuétude du prélat.

Peu de temps après, Mgr du Lau prenait sa revanche... à sa façon. Il conviait à l'archevêché son irascible promoteur, le faisait asseoir à ses côtés, et, à la fin du repas, lui présentant un brevet de pension sollicité de la munificence royale, il lui disait en souriant : « On peut oublier vos torts, mais non vos services ; continuez à bien

1. Le savant auteur de l'Histoire des *Paroisses de l'ancien diocèse d'Arles*, (M. l'abbé Constantin), dit que Laurent Bonnemant fut nommé « sous-chanoine bénéficier, n'ayant pu être nominé chanoine de premier rang, parce que le chapitre d'Arles, plus rigoureux que celui d'Aix, exigeait chez ses membres les quartiers de noblesse ». — Si ce fut la vraie raison, on doit reconnaître que cette règle reçut de fréquentes exceptions, moins faciles à justifier.

servir l'Église, comme vous l'avez toujours fait, et n'oubliez jamais que vous avez en moi un fidèle ami. »

La pension de mille livres que l'archevêque avait obtenue pour lui [sur l'abbaye de Coëtmalin en Bretagne], était la juste récompense de services rendus non seulement à l'Eglise mais à la science historique. Depuis plus de trente ans l'abbé Bonnemant fouillait avec le flair et l'ardeur d'un « furet » [le mot est de l'antiquaire F. X. de Molin] dans toutes les archives et les paperasses de la région. À l'abbaye de Montmajour, en 1762, à Avignon en 1764 puis en 1770, à Salon en 1766, à Beaucaire en cette même année, à Aix en 1777, partout enfin où il séjournait, il recueillait des matériaux précieux pour l'Histoire et devenait un sujet d'étonnement par la sûreté de son coup d'œil et de ses connaissances paléographiques, non moins que par la passion dévorante qu'il apportait en toutes ses recherches.

Malheureusement « la fureur des recherches qu'il poussait à l'extrême ne lui permettait point de s'adonner à la composition. » C'est en ces termes que son collaborateur et ami L.-M. Anibert, dans une lettre à M. Séguier, de Nismes (6 juin 1781) caractérisait la tournure d'esprit de l'abbé Bonnemant. Plus sévère, et certainement avec peu de mesure et de justice, dans une lettre au docteur Calvet, d'Avignon (25 mars 1764) M. F. X. de Molin avait dit de lui « qu'il voulait tout avoir et ne voulait rien communiquer à personne. » On pourra juger de la sincérité de cette peu bienveillante assertion par les lignes suivantes :

« J'ai recouru plus d'une fois, dit Anibert (2), à M. l'abbé Bonnemant, qui m'a communiqué ses immenses et précieuses recherches avec la complaisance et l'intérêt d'un ancien ami. Je lui dois d'autant plus que, travaillant lui-même à l'Histoire de l'Église d'Arles, il n'a pas balancé à se dépouiller en ma faveur des prémices de la découverte de plusieurs chartes qu'il ne tenait qu'à lui de se réserver. »

1. Dans *l'Avertissement* qui sert de préface à ses mémoires sur l'ancienne République d'Arles, p. xx.

D'autre part, on a retrouvé des lettres du savant Godescard, auteur d'une volumineuse *Vie des Saints* universellement connue. Godescard écrivait à l'abbé Bonnemant, au sujet de cet ouvrage : « Vos observations m'ont été fort utiles. Je vous prie de me rendre le même service pour le volume suivant » (19 décembre 1782). « Je vous prie de m'envoyer successivement vos observations. On commencera le troisième tome la semaine prochaine... Si vous avez de nouvelles remarques à faire, il faudrait me les envoyer très promptement. Vous me ferez le plaisir de m'indiquer les vies des tomes XI et XII que vous jugez être trop abrégées ; j'y ferai les additions que vous croirez nécessaires, à moins que vous n'aimiez mieux me les envoyer toutes faites... Quant à la table des matières, on pourrait la faire plus longue ; j'accepte avec reconnaissance l'offre que vous me faites de la rédiger vous-même... » (26 février 1783). — « On commence la réimpression du VIIe tome de la *Vie des Saints.* Vos observations sur ce volume ne vont que jusqu'à la page 245 ; je vous prie de m'envoyer la suite le plus tôt qu'il vous sera possible... Vous verrez en parcourant les volumes réimprimés combien j'ai profité de vos observations. » (5 juillet 1784). — « J'ai reçu hier vos observations sur le VIIIe tome des *Vies des Saints*... Lorsque vous aurez fini pour saint Augustin, il suffira que vous m'envoyiez un certain nombre de pages de quinze en quinze jours... » (1er décembre 1784).

On sait aussi que Bonnemant prêtait au Père Papon, le futur auteur de *l'Histoire Générale de Provence,* le précieux secours de ses connaissances paléographiques, quand ce savant oratorien compulsait les chartes de la Cour des Comptes à Aix (juillet 1777).

On a vu également, par l'intéressante notice bio-bibliographique consacrée par notre très érudit collaborateur M. Lacaze-Duthiers au chevalier de Gaillard, que l'abbé Bonnemant ne marchanda pas davantage son

temps et son concours à l'auteur des Lettres à M. de Moret-Biran sur les Antiquités d'Arles.

Dans son *Catalogue des Manuscrits d'Arles*, M. l'abbé Albanès apprécie de la manière suivante, l'œuvre de Laurent Bonnemant :

« ... Cet homme que l'on ne saurait assez louer s'appliqua pendant près d'un demi-siècle à ramasser tout ce qui concernait la ville d'Arles, sous quelque rapport que ce fût. Il recourut pour cela aux vieilles archives dont Arles était alors si riche, aux bibliothèques des savants et étrangers, prenant partout ce qu'il trouvait d'intéressant et d'utile dans le but qu'il s'était proposé. Il parvint, par un travail opiniâtre que rien ne lassa jamais, à former les beaux recueils sur l'histoire civile, ecclésiastique et politique de sa patrie qui font l'ornement et le prix de la bibliothèque municipale. On se ferait difficilement une idée de tout ce que cet homme a transcrit de sa propre main ; on pourrait même dire que tout ce qu'il y a de manuscrit dans ses volumes a été copié par lui, de sa jolie et fine écriture, aussi lisible que menue, si ce n'était qu'ayant obtenu assez souvent des pièces originales ou d'anciennes copies de documents, il en enrichit sa collection où on les retrouve non sans plaisir... »

« Cette collection, dit M. l'abbé Marcelin Chailan, à l'obligeante érudition de qui nous devons la plupart des renseignements qui précèdent, renferme tous les matériaux de l'histoire ecclésiastique d'Arles. C'est le résultat d'un labeur assidu poursuivi sans relâche pendant soixante ans, avec cette patience infatigable qui n'est plus de notre époque, et que seul le dévouement à la science peut donner... » Elle mériterait une analyse détaillée, qu'il nous serait impossible de donner ici. Nous l'attendons de la patiente érudition de M. le curé d'Albaron, le digne émule et continuateur de Laurent Bonnemant. Nul n'est mieux à même que lui de nous faire apprécier l'intérêt, l'importance et le mérite de l'œuvre ; nul aussi n'est mieux qualifié pour

dépeindre dignement la vie et les labeurs de l'éminent chercheur qu'il a pris pour modèle.

Nous nous contenterons de dire ici que la Collection Bonnemant, déposée à la Bibliothèque communale de la Ville d'Arles, comprend, parmi ses œuvres les plus importantes, 4 volumes de *Mémoires pour servir à l'histoire de l'église d'Arles ;* — Des *Annales d'Arles,* également en 4 volumes ; — Un recueil in-folio *d'Actes* et *Mémoires pour servir à l'histoire de Provence ;* — Trois volumes in-4° *d'Actes anciens et modernes* concernant l'archevêché d'Arles ; — Un *Recueil d'antiquités,* in-4°; — Un recueil (in-folio) de *Testaments curieux ;* — des *Miscellanées ;* — des recueils de notes et documents sur la noblesse d'Arles, l'Ordre de Malte, les jésuites, les conciles, les charges municipales, les offices de justice, les médailles, les monnaies, la peste, etc. etc.

Malheureusement cette œuvre, qu'on peut dire immense, n'est qu'un vaste amas de matériaux ; l'auteur n'a jamais su trouver le temps de parfaire l'édifice. Et cependant il ne cessait d'y songer et travaillait en vue de cela. Peut-être en fut-il empêché par la tourmente révolutionnaire, car il paraît avoir abandonné ses travaux historiques en 1791.

Élevé à l'école des jésuites, formé par eux, Laurent Bonnemant avait gardé quelque chose de leur fière intransigeance si hautement affirmée dans cette parole célèbre de leur général : *Sint ut sunt aut non sint* (1). Il refusa de se soumettre à la constitution civile du clergé (juillet 1790) et fut noté, dès le début, comme un des plus ardents et des plus audacieux réfractaires. Réduit à se cacher pour éviter d'être emprisonné, il trouva dans la maison du député Bonnemant, son neveu — malgré les dissentiments profonds qui les avaient éloignés l'un de l'autre — une hospitalité noblement offerte et courageusement

1. Bonnemant a laissé par écrit des « Réflexions sur la destruction des Jésuites en France ». Elles se traduisent et se résument dans cette pensée finale « Comme homme, je les plains ; citoyen, je les regrette ; catholique, je les pleure. » (1776). Il leur conserva toujours son affection, tout en secouant parfois le joug de leurs enseignements en matière historique.

pratiquée. Mais le refuge était peu sûr, facile à découvrir, soupçonné peut-être ; l'abbé part en émigration, avec quelques confrères, sur un navire affrété à Aiguesmortes (mai 1792).

Il débarque à Nice. Peu de mois après, l'escadre française vient jeter l'ancre devant cette ville. Bonnemant ne s'y croit plus en sûreté ; il court se réfugier à Turin, où il vit péniblement des maigres subsides alloués aux prêtres émigrés par les maisons religieuses.

L'année suivante, le pape fait appel à ces mêmes prêtres pour assurer le service religieux à l'hôpital militaire de Bologne, encombré de malades et de blessés. Bonnemant s'y transporte avec ses compagnons et y séjourne durant plusieurs années.

C'est de là que, sous le pseudonyme de *« Signore Bagotini* antiquaire, demeurant à *la maison de Saint-François »* (ce qui doit s'entendre d'un couvent de franciscains), il entretient avec quelques confrères, émigrés comme lui ou vivant cachés en Provence, une correspondance dont on a pu recueillir quelques épaves pleines d'intérêt.

Malgré la précarité de ses moyens d'existence, il s'abandonne parfois aux entraînements d'une aventureuse curiosité, et on le rencontre à Livourne, à Alexandrie, à Pise, à Lerici, oubliant les rigueurs et les tristesses de l'exil dans les nobles jouissances que sa passion pour l'Antiquité lui procure.

Aussi, résiste-t-il aux sollicitations qui, dans un moment d'accalmie politique, le rappellent à Arles ; il ne cède point aux invitations réitérées de zélés confrères le pressant d'y accourir pour « défricher avec eux la vigne du Seigneur. » Il cherche à justifier son refus par des raisons dignes assurément de la subtilité de son esprit, mais qui feraient douter de son courage, s'il n'en avait déjà donné des preuves.

Il se décide enfin à retourner en France (1797), mais c'est à Marseille qu'il se fixe, rue des Accoules n° 4. Il y vit

obscurément très retiré, soignant sa santé délabrée. Il hésite à rentrer à Arles, où sa double qualité de prêtre insoumis et d'émigré l'expose à de redoutables dangers ; à Marseille, où il n'est point connu, il se dit petit rentier, propriétaire ; il abrite suffisamment, sous un costume civil, son véritable état.

Pourtant il finit par se lasser de cette existence inquiète et solitaire ; l'isolement lui pèse ; la nostalgie du pays natal, un insurmontable languissement, l'affection de quelques parents qui lui restent le ramènent à Arles.

Il y reprend, mais secrètement, comme ses anciens confrères, l'exercice sacerdotal ; il dessert une petite chapelle clandestinement installée dans la maison d'un très dévot boulanger, *Poncet Johannem* (rue de la Grande Boucherie). Il a pris logement chez son neveu, *Laurent Lyons* cadet, bourgeois, demeurant à la rue des Cordeliers (dite aujourd'hui rue de la Bastille), dans la maison qui deviendra plus tard le grand atelier de serrurerie Noyer-Lemercier.

C'est dans cette maison qu'il a fini ses jours le 14 vendémiaire an XI (6 octobre 1802), à l'âge de 71 ans (1).

Une modeste pierre indique, au cimetière, la place où il repose. Il nous semble qu'on devrait, à ce savant prêtre, qui, somme toute, a fait honneur à sa ville natale, un monument commémoratif moins exigu et plus apparent. Une municipalité peu suspecte de cléricalisme a fait acte de justice en donnant à une des rues de la ville le nom de *Laurent Bonnemant* (2). Il appartiendrait, croyons-nous, à la *Société des Amis du Vieil Arles* d'examiner s'il ne conviendrait point qu'elle donnât, à son tour, un témoignage officiel d'estime et de reconnaissance à la mémoire de celui qui a été certainement le plus laborieux, le plus savant de ses précurseurs.

Em. F.

1. L'acte de décès porte par erreur 73 ans.

2. Plutôt que le nom de *rue des Patriotes*, qu'elle portait en 1794, par une sorte d'antiphrase ou d'ironie, car il aurait certainement été mieux appliqué ailleurs.

LES PROVERBES DU PAYS D'ARLES

L'afaire de meste Chabert.

Lou Proucès di fraire Fenoun.

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on se plaint de la durée des procès. Un vieil étymologiste à la manière de Ménage attribue même à cela l'origine du nom de la procédure, ainsi appelée, dit-il, parce que la façon de procéder est cause que les *procès durent* ; les règles du langage auraient voulu que l'on dise « procession ». Je donne l'explication pour ce qu'elle vaut, me bornant à rappeler qu'en fait d'étymologie, il ne faut pas être exigeant.

On citait autrefois comme un monument héroïque de la pratique judiciaire, le procès d'une demoiselle *Abrac*, arbitrairement arrêtée et détenue comme folle, puis élargie par autorité d'un arrêt, et poursuivant par devant une justice trop lente son œuvre de vengeance contre les avis des parents qui l'avaient cloîtrée. Elle mourut trop tôt — malgré sa longévité — pour arriver à ses fins ; mais elle s'était fait un serment ; comme ce héros de l'antiquité qu'un hémistiche a rendu célèbre, elle s'écria sans doute, elle aussi : *Non inultus* (ou plutôt *inulta) moriar !* mais très probablement dans un langage plus moderne, accentué de ce ton de voix qui fonda jadis le renom de nos Arénoises... et elle légua à des héritiers bien choisis l'obligation d'apaiser par une exacte justice — *et meme un pauc maï se se póu* — ses mânes vindicatifs.

Ces légataires ne faillirent point à leur tâche ; mais, avant

terme, les coupables furent appelés par la loi de nature à rejoindre leur victime devant un souverain juge que les chicanes de la procédure n'arrêtent point et par-devant qui, successivement, quelque temps après, les poursuivants allèrent comparaître à leur tour...

Les uns et les autres laissaient des successeurs qui se montrèrent dignes de leur héritage ; la lutte continua donc sur nouveaux frais, non moins acharnée... — tout comme l'odeur du sang, l'argent versé produit une griserie — si bien que de génération en génération, alors que depuis longtemps sans doute l'affaire était jugée là-haut, l'on avocassait encore ici-bas pour faire décider si, quelque trente ans auparavant, les collatéraux *d'Abrade* (c'était son nom familier) avaient pu de bonne foi la déclarer « folle à lier » et la faire enfermer comme telle.

On parvint ainsi, toujours plaidant, au grand cataclysme de 1793. La tourmente révolutionnaire balaya les pièces du procès, et peut-être les agents eux-mêmes ; cependant on n'est pas certain qu'elle ait mis fin au débat... Ce n'est pas le fait des révolutions d'apaiser les esprits et de rétablir le calme.

*
* *

On cite également le procès des frères *Fenon... «* qui dura plus que la cabane. » Il est devenu proverbial, mais j'avoue, à ma confusion, que c'est là tout ce que j'en sais... Un vieux refrain dit que

« Jan emé Jano
« Faguèron la cabano »

et que « la cabano s'escrasé »...

Était-ce celle des frères Fenon ?

*
* *

On connaît un pendant à ce procès légendaire. C'est *« l'afaire de Mèste Chabert »*. Le chanoine Trichaud en a

fait un des épisodes de son poème provençal : *Uno famiho arlatenco.*

Le vieux Chabert possédait, dans l'enceinte du théâtre antique, une méchante bicoque dont la démolition s'imposait pour déblayer le monument. Il en demandait un haut prix ; l'État acquit, pour les démolir, les maisons avoisinantes et lui laissa la sienne, qui, dès lors, complètement isolée, ne fut maintenue debout que par des étançons. Un procès s'engagea ; il fut d'une durée telle qu'il survécut à la maison. En cours d'instance, les poutres de soutènement cédèrent, la bicoque s'écroula sur son malheureux propriétaire. Véridique témoin du fait, le chanoine Trichaud estime que le vieux Chabert ne conserva la vie que par un miracle.

L'immeuble objet du procès avait disparu, mais le droit litigieux restait sauf. L'obstiné vieillard, en se relevant tout meurtri, couvert de plâtras, du fond des décombres, n'eut qu'une parole, ou plutôt qu'un cri : « *Aro tène moun afaire !* »

E. F.

Liste Générale des Membres et Abonnés

de la S. D. A. D. V. A.

Présidents d'honneur

1. M. le Maire d'Arles.
2. M. le Député d'Arles.
3. M. le Sénateur d'Arles.
4. M. FRÉDÉRIC MISTRAL.
5. M. ÉMILE FASSIN, conseiller à la Cour d'Aix.

Membres Bienfaiteurs

(a) Cotisations annuelles converties en un versement unique de 100 francs.

G. Beaucaire, ex-sous-préfet d'Arles, préfet honoraire, Receveur des Finances, Toul.

(b) Souscription annuelle à 20 francs.

1. M. Arnaud Henri, banquier, rue Neuve, n° 19, Arles.
2. M. H. de Chiavary, prop., rue de Chiavary, Arles.
3. M. Émile Fassin, conseiller à la Cour d'appel d'Aix-en-Provence.
4. M. le comte de Leautaud-Donine, château Coste-Belle, près Hyères (Var).
5. M. le vicomte Gaston de Luppé, hôtel de Luppé, Arles.
6. M. le général Roy de Vacquières, 26, rue de la Tremoïlle, Paris.
7. M. Lieutaud Auguste, 4, rue de la Monnaie, Arles.
8. M. le docteur Martin Raget (Constant), 29, rue de l'Amphithéâtre, Arles.

9. M. Antoine Maurel, I. *, pharmacien, président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, rue Jouvène, 18, Arles.
10. M. Auguste Véran, architecte, inspecteur des Monuments historiques du département des Bouches-du-Rhône, rue de la Rotonde, 13, Arles.

Membres Actifs

Souscription : 10 fr.

11. M. Aptel Louis, château de. Lamothe près St-Gilles (Gard).
12. M. Arbaud Paul, bibliophile, 2, rue du Quatre-Septembre, Aix.
13. M. Arnaud Lucien, notaire, place de la République, 24, Arles.
14. M. Astruc Jules, substitut à Tarascon (B.-du-Rh.)
15. M. Aubert Louis, ouvrier aux ateliers, P.-L.-M., à Arles.
16. M. Auvergne, prop.-négociant, à Mon Moulin, Fontvieille (B.-du-Rh.).
17. M. le docteur Ayme, médecin principal de la marine, Arles.
18. Mlle Babouin, à Saint-Vallier (Drôme).
19. M. Balze Raymond, 31, rue St-Dominique, Paris.
20. M. Béguin Louis, ingénieur des mines à Tafna (BéniSaf) (Algérie).
21. M. Bernard Marius, 93, boul. Longchamp, Marseille.
22. M. Bernaudon César, prop., rue de la Rotonde, Arles.
23. M. Bertrand, médecin général de 1re classe de la Marine, inspecteur général du service de santé, correspondant de l'Académie de Médecine, 19, rue Steffen, Asnières.
24. Mlle Beuf, professeur à l'école normale d'institutrices de Chartres (Eure-et-Loir).
25. M. Besse Ferdinand, propriétaire, avenue Victor-Hugo, Arles.

26. M. Bizalion Paul, négociant, rue du Port, 31, Arles.
27. M. Blanc Pierre, chef du Secrétariat de la Cie P-L-M Villa Montmajour, Villeneuve-St-Georges (S.-O.).
28. M. Bonneru Joseph, notaire, Plan de la Cour, 8, Arles.
29. M. Boschet Marius, directeur du Mont de Piété, rue Tour du Fabre, 5, Arles.
30. M. le comte de Bouchaud de Bussy, propriétaire, rue du Cloître, Arles.
31. M. Bouchinot, 54, rue Espérandieu, Marseille.
32. M. Bourily Joseph, juge de paix à Naucelle, Aveyron.
33. M. Brochu Claudius, vice-consul d'Espagne, boulevard des Lices, Arles.
34. M. Calment Fernand, Directeur des Grands Magasins de Nouveautés, place Antonelle, 3, Arles.
35. M. Camman, notaire, Tarascon-sur-Rhône.
36. M. le comte de Candolle (Raoul), château de Beaulieu, par Rognes (Bouches-du-Rhône).
37. M. Carrié Louis, bijoutier, rue du Palais, 5, Arles.
38. M. Cartier Antoine, licencié en droit, principal clerc de notaire, rue du Sauvage, Arles.
39. M. Cartier Paul, comptable au P.-L.-M., rue Balechou, Arles.
40. M. Cartier Marius, receveur d'associations territoriales, place St Roch, 1, Arles.
41. M. Castel J.-B. O, principal du Collège, Arles.
42. M. Casteran, curé à la Gavotte (B.-du-R.).
43. M. Chambourdon Henri, inspecteur en retraite du P.-L.-M., Arles.
44. M. l'abbé Chailan, curé d'Albaron, Camargue, B.-du-R.
45. M. Constant (Louis), directeur de l'Agence d'Arles du Comptoir National d'Escompte de Paris, place de la République, 10, Arles.
46. M. de Courtois de Langlade (Georges), rue Calade, 10, Arles.
47. M. de Courtois de Langlade (Jean), rue Calade, 6, Arles.

48. M.de Courtois (Étienne), propriétaire, rue du Cloître, Arles.
49. M. Dard J., commissionnaire en vins, place de la Cour, Arles.
50. M. Daumas (Agenor), villa Romana, Arles.
51. M. Devise Fernand, maître de Requête Honoraire au conseil d'État, 52, rue des St-Pères, Paris.
52. M. le colonel Didier, rue du Port, Arles.
53. M. le comte de Divonne, rue de la Roquette, Arles.
54. M. Destandau, pasteur de l'Église Réformée, Mouriès (Bouches-du-Rhône).
55. M. Dupuy Ernest, négociant.
56. M. Establet, inspecteur des câbles télégraphiques de la Côte Occidentale d'Afrique.
57. M. Feraud, agent d'assurances, rue Balechou, Arles.
58. M. Ferrier, sous-directeur des Contributions Indirectes, 3, rue des Bains, Béziers (Hérault).
59. M. Férigoule, C. A. I., statuaire, conservateur des Musées d'Arles, professeur de dessin, Arles.
60. M. le marquis de Foresta, château des Tours ; St Antoine, banlieue Marseille (B.-du-R.).
61. M. Frechier, notaire, Maussane (B.-du-R.).
62. M. le vicomte de Gastines, mas de la Croix (Trébon) par Arles.
63. M. Gautier-Descottes (Jean), avocat, 5, rue de la Liberté, Arles.
64. M. Gautier-Descottes (Marc), notaire, 5, rue de la Liberté, Arles.
65. M. Gay Étienne, receveur d'Associations territoriales, impasse, rue du Collège, 14, Arles.
66. M. Gazagne (G.), sous-ingénieur au P-L-M, boulevard Zola, Arles.
67. M. Gibert, percepteur en retraite, Arles-Trinquetaille.
68. M. le comte de Grille, château de Pampelonne, par Meysse (Ardèche).

69. M. Hallays (André), publiciste au *Journal des Débats*, 10, rue du Bac, Paris.
70. M. Jambon (Auguste), avocat, rue du Port, 33, Arles.
71. M. Jean (Victor), avocat, conseiller général des Bouches-du-Rhône, 71, rue St-Ferréol, Marseille.
72. M. Jouve (Michel), conseiller à la cour de Nîmes (Gard).
73. M. Lacaze-Duthiers, professeur d'histoire au Collège d'Arles, rue Vauban, Arles.
74. M. Lamanon, directeur de la Compagnie Générale de Navigation, 12, quai Rambaud, Lyon.
75. M. Lieutaud (Justin), propriétaire, rue de l'Hôtel de Ville, Arles.
76. M. Lombard (Bernard), négociant en huiles, rue de la République, 18, Arles.
77. M. Martin-Raget (Constantin), propriétaire, rue de l'Amphithéâtre, Arles.
78. M. Martin-Raget (Paul), notaire, place Jouvène, Arles.
79. M. Martin (Léandre), propriétaire, Mas des Prêcheurs, en Trébon, par Arles.
80. M. Maureau (Marc), prop., Boulevard des Lices, Arles.
81. M. Mazoyer (Louis), propriétaire, rue du Cheval Vert, Montpellier.
82. M. Michel (Émile), avocat, conseiller général des Bouches-du-Rhône, 5, rue Haxo, Marseille.
83. Mme Veuve Auguste Moreau, née de Chartrouse, propriétaire, 8, rue Lamennais, Paris.
84. M. Morizot (Joseph), docteur en médecine, rue A. Pichot, Arles.
85. M. Mouret (Charles), notaire, archiviste de la ville à Tarascon (Bouches-du-Rhône).
86. M. Noël (Auguste), courtier, rue de la Liberté, 8, Arles.
87. M. Péchiney, directeur de la Cie des Produits Chimiques d'Alais et de la Camargue, Villa des Rochers, Hyères (Var).

88. M. Pereygne, directeur de la Société Générale, à Meaux (S.-et-M.).
89. M. Roger Peyre, agrégé de l'Université, professeur d'histoire au lycée Charlemagne, Paris.
90. M. Pichot (Pierre-Amédée), 132, boulevard Haussman, Paris.
91. M. Pourcel (Paul), A, imprimeur-éditeur, cours Mirabeau, 40, Aix en Provence.
92. M. Planton (Marc), prop^re^, place de la Cour, Arles.
93. M. Pranisnikoff (Ivan), peintre attaché au ministère de la guerre (Russie), Saintes-Maries de la Mer (B.-du-Rh.).
94. M. Puel, propriétaire, Mas de Broglie, par Albaron-Camargue.
95. M. Querry, propriétaire, Maussane (B.-du-Rh.).
96. M. Révoil (Paul), O., ambassadeur de France à Madrid, chat. de Servannes, Mouriès (B.-du-Rh.).
97. M. Ribon, curé doyen des Saintes-Maries de la Mer (B.-du-Rh.).
98. M. Rigaud (Albert), propre, rue Aug. Tardieu, Arles.
99. M. le commandant Rousseau, sous-directeur des Forges du Midi, Toulouse.
100. M. le baron Scipion du Roure, château de Barbegal, près Arles.
101. M. Solviche (Paul), H., agent de change, 5, quai d'Occident, Lyon.
102. M. Tourel, photographe, rue de la Liberté, Arles.
103. M. Trouche (Hilaire), notaire à Miliana (Algérie).
104. M. Urpar (Jules), docteur en médecine, rue des Arènes, 20, à Arles.
105. M. Véran (Léon), architecte diplômé par le Gouvernement, place Pomme, Arles.
106. M. Vidal, pharmacien honoraire de 1ère classe, boulevard Craponne, Arles.
107. M. Viret (Eugène), propriétaire, rue Jouvène, Arles.
108. M. le Vicomte Melchior de Vogué, de l'Académie Française, 55, rue de Varennes, Paris.

Abonnés au Bulletin du V. A.

1. M. Agnel, greffier du tribunal de Commerce, à Arles.
2. M. Amail (H.), bouquiniste, 4, rue de l'Hôtel de Ville, Arles.
3. M. Arnaud, ancien notaire, à Barcelonnette (B.-Alp.).
4. Archives départementales des Bouches-du-Rhône.
5. Archives départementales du Gard.
6. Cercle de *l'Avenir*, Arles.
7. M. Bachmann (Baptistin), directeur du Grand Café du Vauxhall, Arles.
8. M. Bessière, propriétaire de l'hôtel du Nord, Arles.
9. Madame de Courtois de Langlade, rue Calade, Arles.
10. M. l'abbé Dagan, rue du Cloître, Arles.
11. M. Dumas (Guillaume), 3, rue des Dominicaines, Marseille.
12. M. Eyssette, régisseur agricole, rue de la Rotonde, Arles.
13. M. Grand, propriétaire à Gallargues (Hérault).
14. M. le baron Guillibert, rue Mazarine, Aix en Provence.
15. M. Lautier, officier d'Administration, Direction de l'Intendance du 19e Corps, Alger.
16. M. Laville, notaire à Mouries (B.-du-Rh.).
17. M. Maillaud (Joseph), professeur au collège, rue du Port, 2, Arles.
18. M. Malliver, sous-directeur des Contributions directes, Arles.
19. M. Marcheteau, photographe, rue de l'Hôtel-de-Ville, Arles.
20. M. le docteur Marignan, à Marsillargues (Hérault).

21. M. Martin (Valérien), propriétaire, à Fourchon, près Arles.
22. M. Morard (Henri), contremaître principal aux ateliers du P-L-M, rue Dulau, Arles.
23. M. l'abbé Nicolas, curé-doyen de Saint-Gilles (Gard).
24. M.Reboul (Antonin), principal du Collège de Tournus (Saône-et-Loire).
25. M. Tardieu (Jean), juge de paix du canton Ouest, Arles.
26. M. Viaud, 100, boulevard Gazzino, Marseille.
27. M. Véran (Ernest), capitaine au 59e Régiment d'infanterie, Pamiers (Ariège).

Comité d'Administration

Président Honoraire :	M. Auguste Véran, architecte-inspecteur des Monuments historiques.
Président :	M. Auguste Lieutaud.
Vice-Présidents :	M. le docteur Martin Raget.
	M. Lacaze-Duthiers, professeur d'histoire au Collège d'Arles
Secrétaire :	M. Aubert L.
Trésorier :	M. Jean Gauthier-Descottes, avocat
Commissaires :	M. Arnaud Lucien, notaire.
	M. Besse Ferdinand, entrepreneur-architecte.
	M. Castel.
	M. Férigoule, statuaire, professeur de dessin.
	M. le vicomte Gaston de Luppé.
	M. le baron Scipion du Roure.
	M. Léon Véran, architecte diplômé.

Sociétés et Membres Correspondants

Amis du Vieux Chinon, Chinon.
Société Historique et Archéologique de l'Orne, Alençon.
Société d'Études Provençales, Aix-en-Provence.
Société d'Archéologie, 63, Boul. Longchamp, Marseille.
Revue Mabillon, à Chevetogne par Leignon, prov. de Namur, Belgique.
Société Française des Fouilles Archéologiques, 28, rue Bonaparte, Paris.
Le Provençal de Paris, 15, rue du Faubourg Montmartre.
Bibliothèque Méjanes, Aix-en-Provence.
M. Labande, archiviste de la principauté de Monaco.

Bergerac. – Imp. Générale du Sud-Ouest (J. Castanet)
place des Deux-Conils.